



Municipalité Régionale de Comté de  
**VAUDREUIL-SOULANGES**

PLAN DE GESTION  
DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES

AOÛT 2005



---

## Équipe de réalisation

### ***MRC de Vaudreuil-Soulanges***

Comité de gestion des matières résiduelles :

Président du Comité et maire de Sainte-Zotique	:	Robert Hovington
Préfet et maire de Saint-Polycarpe	:	Normand Ménard
Maire de Saint-Clet	:	Gilles Farand
Maire de Vaudreuil-Dorion	:	Réjean Boyer

### ***Le personnel de la MRC***

Directeur des Services techniques	:	Raymond Malo
Spécialiste en système d'information géographique	:	Cédric Marceau
Secrétaire	:	Debie Anderson

### ***GENIVAR Groupe Conseil inc.***

Chargé de projet	:	Richard Bouchard, M.A., géographe
Chargé de projet adjoint	:	Gilles Tremblay, M.Sc., Biologiste
Aménagiste	:	Linda Giroux, B.A., Cert. Env.
Technicien	:	Daniel Dussault
Secrétaire	:	Sylvie Daigle

---

## Table des matières

	Page
Équipe de réalisation.....	i
Table des matières.....	ii

### ***Partie A : État de la situation***

#### **Chapitre 1**

Introduction	1		
1.1	Objectifs du plan.....		1
1.2	Contenu du plan .....		2

#### **Chapitre 2**

	Territoire d'application .....		3
2.1	Objets de la MRC de Vaudreuil-Soulanges .....		4
2.2	Municipalités locales visées par le PGMR.....		4
2.3	Description du territoire d'application du plan.....		6
2.3.1	Orientations et affectations du territoire d'application .....		7
2.3.2	Population .....		8
2.3.3	Projections démographiques .....		8
2.3.4	Activités économiques .....		10

#### **Chapitre 3**

	Installations actuelles en valorisation et en élimination .....		16
3.1	Capacité de valorisation .....		16
3.2	Capacité d'élimination.....		17

---

## Table des matières (suite)

	Page
<b>Chapitre 4</b>	
Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire d'application .....	21
4.1    Méthodologie .....	21
4.1.1    Objet de l'inventaire .....	21
4.1.2    Éléments utilisés pour réaliser l'inventaire .....	21
4.1.3    Analyse des données.....	22
4.2    Résultats de l'inventaire des matières résiduelles sur le territoire d'application par secteur de la politique gouvernementale .....	23
4.2.1    Secteur municipal (résidentiel).....	23
4.2.2    Secteur ICI-CRD .....	27
4.2.3    Synthèse .....	29
4.2.3.1    Bilan de masse.....	29
4.2.3.2    Valorisation et élimination .....	29
4.2.3.3    Cheminement des matières résiduelles .....	29
 <b>Chapitre 5</b>	
Gestion actuelle des matières résiduelles .....	31
5.1    Organismes et entreprises.....	31
5.2    Ententes intermunicipales.....	35
5.3    Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles.....	36
5.3.1    Collecte sélective des matières recyclables .....	36
5.3.2    Entente intermunicipale pour la collecte sélective .....	36
5.3.3    Contrat de service pour l'enlèvement et le transport des matières recyclables .....	37
5.3.4    Résidus putrescibles.....	38
5.3.5    Collecte des résidus domestiques dangereux .....	39
5.3.6    Collecte des encombrants et des matériaux secs .....	39

## Table des matières (suite)

	Page
5.3.7 Collecte des pneus .....	39
5.3.8 Collecte des boues .....	40
5.3.8.1 Fosses septiques .....	40
5.3.8.2 Boues municipales .....	40
5.3.8.3 Boues industrielles .....	40
5.3.9 Collecte municipale desservant les ICI .....	40
5.3.10 Collecte des matières résiduelles domestiques .....	41
5.4 Programmes municipaux de communication et de sensibilisation recensés .....	41
5.5 Coûts de gestion assumés par le secteur municipal, en 2003 .....	42

## ***Partie B : Orientations, objectifs, mise en œuvre et suivi***

### **Chapitre 6**

Gestion intégrée des matières résiduelles .....	44
6.1 Enjeux.....	46
6.2 Orientations et objectifs .....	48
6.3 Description du scénario élaboré .....	50
6.3.1 Réduction à la source .....	50
6.3.2 Réemploi.....	53
6.3.3 Collecte sélective .....	53
6.3.3.1 Secteur municipal.....	54
6.3.3.2 Contrat de collecte sélective .....	55
6.3.3.3 Types de contenants.....	55
6.3.3.4 Méthode de collecte .....	56
6.3.3.5 Scénarios de collecte .....	56
6.3.3.6 Centre de récupération et de tri régional.....	56
6.3.3.7 Industries, commerces et institutions et secteur de la construction-rénovation-démolition .....	57



---

## Liste des tableaux

	Page
Tableau 2.1	Projection de la population par municipalité 2001-2016..... 9
Tableau 2.2	Nombre de portes et population par municipalité, 2003..... 10
Tableau 2.3	Nombre de ICI - CRD dans le territoire d'application par municipalité 2003. .... 11
Tableau 2.4	Grands employeurs du territoire d'application par nombre d'employé, 2003..... 15
Tableau 3.1	Installations de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, 2004. .... 18
Tableau 4.1	État d'atteinte des objectifs de la Politique québécoise pour le secteur municipal du territoire d'application. .... 24
Tableau 4.2	Matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par les secteurs CRD et ICI du territoire d'application. .... 28
Tableau 5.1	Organismes et entreprises oeuvrant en valorisation et en élimination. .... 32
Tableau 5.1	Organismes et entreprises oeuvrant en valorisation et en élimination. .... 33
Tableau 5.1	Organismes et entreprises oeuvrant en valorisation et en élimination. .... 34
Tableau 5.2	Ententes intermunicipales. .... 35
Tableau 5.3	Dépenses réelles par municipalité et unités desservies en 2003 pour les déchets domestiques, la collecte sélective et les RDD. .... 38
Tableau 6.1	Orientations et objectifs à atteindre pour le territoire d'application de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. .... 49
Tableau 6.2a	Sommaire des résultats prévus, par mesures proposées dans le PGMR..... 63
Tableau 6.2b	Sommaire des résultats prévus par catégories de matières visées par la Politique 1998-2008. .... 63
Tableau 6.3	Synthèse des responsabilités des principaux intervenants dans le territoire d'application de la MRC* en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles. .... 66
Tableau 6.4	Mesures, budget et calendrier..... 71
Tableau 7.1	Éléments du suivi. .... 77

## Liste des figures

	Page
Figure 2.1	5
Figure 6.1	51

## ***Partie A : État de la situation***

---

# Chapitre 1

## Introduction

L'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges fait suite à l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2001, des nouvelles dispositions législatives de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Ces modifications visent à favoriser la mise en œuvre de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* (Politique 1998-2008), dont l'objectif est d'augmenter le taux de valorisation des résidus des secteurs « municipal » (M), « construction, rénovation et démolition » (CRD) et « industriel, commercial et institutionnel » (ICI). Le second objectif fondamental de la Politique 1998-2008 consiste à assurer la sécurité des activités d'élimination, tant pour les personnes que pour l'environnement. Pour ce faire, en vertu de la Loi, de nouvelles obligations sont attribuées aux MRC concernant la planification régionale de la gestion des matières résiduelles.

### 1.1 Objectifs du plan

Cette planification régionale a pour but de favoriser l'établissement et la mise en œuvre d'une gestion intégrée des matières résiduelles visant la réduction de l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sur le territoire d'application de la MRC.

En vertu de l'article 53.1 de la LQE, on entend par valorisation « toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles, des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie. » Par ailleurs, l'élimination constitue « toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par mise en décharge, stockage ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination. »

L'approche de la gestion intégrée consiste à réaliser une démarche multidisciplinaire qui permet de tenir compte de toutes les dimensions significatives de l'environnement et, plus particulièrement, des relations et des interactions entre les différents éléments des milieux naturel (physique, biologique) et humain (socio-économique). Cette approche nécessite le recours à des méthodes permettant une intégration adéquate de l'ensemble des éléments environnementaux, y compris les consultations.

## 1.2 Contenu du plan

Le PGMR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est composé de deux parties. La première décrit la gestion actuelle des matières résiduelles et dresse un inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire d'application de la MRC.

À l'aide des renseignements de la première partie, la seconde présente les orientations, les objectifs et les moyens de mise en œuvre que la MRC entend poursuivre pour assurer une gestion intégrée des matières résiduelles sur le territoire d'application. Enfin, le PGMR comporte un budget et un échéancier pour la réalisation des moyens, de même qu'un programme de suivi pour assurer sa mise en œuvre efficace, et ce, dans le respect des objectifs de la Politique 1998-2008.

Afin d'atteindre les objectifs de la Politique 1998-2008, le PGMR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges détermine les moyens nécessaires pour favoriser l'utilisation optimale des ressources et des équipements de réduction, de valorisation (réemploi, recyclage, compostage, régénération, autres que l'élimination) et d'élimination (traitement ou transfert, mise en décharge, incinération) des matières résiduelles, notamment ceux et celles présent(e)s sur le territoire d'application.

Dans le but d'assurer une saine gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application, l'approche de planification intègre des préoccupations environnementales, sociales et économiques visant à maintenir l'intégrité de l'environnement et à améliorer l'équité sociale et l'efficacité économique. À cet égard, l'exercice de planification est effectué en intégrant des moyens de communication à la démarche d'élaboration du plan de gestion, notamment par le Comité de gestion des matières résiduelles qui participe à l'élaboration du contenu du PGMR et, aussi, par des assemblées publiques de consultation tenues dans les municipalités du territoire d'application de la MRC.

---

## Chapitre 2

### Territoire d'application

La localisation de la MRC est très particulière. Elle se situe entre la rivière des Outaouais et le fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et la province de l'Ontario. Du côté sud, le Saint-Laurent (y compris les lacs Saint-François et Saint-Louis) sépare le territoire de la MRC de ceux de Beauharnois-Salaberry, du Haut-Saint-Laurent et de Rousillon. Des côtés nord et est, la rivière des Outaouais (y compris le lac des Deux-Montagnes) sépare la MRC de Vaudreuil-Soulanges de l'île de Montréal et des MRC de Deux-Montagnes et d'Argenteuil. La MRC de Vaudreuil-Soulanges fait partie de la région administrative de la Montérégie.

La MRC comprend 23 municipalités et représente une population totale de 105 407 citoyens pour une superficie de 855, km<sup>2</sup>. Dans le contexte de la planification et de la gestion des matières résiduelles, le territoire de la MRC a été scindé en deux territoires lors de la création de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Ainsi, 11 de ces municipalités du secteur est, soit Hudson, Les Cèdres, l'Île-Cadieux, l'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Pointe-des-Cascades, Saint-Lazare, Terrasse-Vaudreuil, Vaudreuil-Dorion et Vaudreuil-sur-le-Lac, font maintenant partie du territoire de planification de la CMM.

La MRC a toujours la responsabilité d'élaborer son PGMR pour les 12 autres municipalités de son territoire, soit le secteur ouest qui représente 27 % de sa population.

Rappelons que la CMM a proposé d'étendre son territoire d'application sur l'ensemble du territoire de la MRC. La MRC a répondu par un protocole d'entente à la CMM pour réaliser un PGMR sur l'ensemble du territoire. Le document n'a reçu aucune réponse de la part de la CMM. Peu de temps après, le gouvernement adoptait le décret numéro 1204-2202 et retirait 20 000 \$ à la MRC pour l'élaboration de son PGMR. Ainsi, le gouvernement modifiait unilatéralement l'entente avec la Fédération québécoise des municipalités relativement au financement des PGMR.

La MRC a décidé de réaliser un PGMR pour le secteur hors de la CMM. Ainsi, la CMM et la MRC exercent chacune leur compétence pour élaborer leur PGMR sur leur territoire d'application. Donc, les dispositions du PGMR de la MRC visent 12 municipalités du secteur ouest (voir section 2.2) et seront les seules officielles à être mise en œuvre dans ces municipalités.

## **2.1 Objets de la MRC de Vaudreuil-Soulanges**

La MRC est administrée par un conseil composé du maire de chaque Municipalité locale faisant partie de la MRC ainsi que d'un représentant de la Municipalité du préfet.

Cet organisme régional est une structure créée par le gouvernement du Québec en 1982 dans le but de résoudre des problématiques intermunicipales. Si l'on reconnaît l'autorité de la municipalité locale sur son territoire, certains sujets commandent la concertation entre les municipalités dont les territoires sont voisins et exigent une planification régionale.

À ce jour, la MRC détient la compétence déléguée dans tout le domaine de la gestion des matières résiduelles pour tout son territoire pour les 23 municipalités de la MRC, sauf pour le transport et la collecte des déchets domestiques pour cinq municipalités. Ainsi, elle peut mettre en œuvre les deux plans de gestion des matières résiduelles, celui de la CMM et le sien.

## **2.2 Municipalités locales visées par le PGMR**

L'article 53.9 de la LQE stipule que le PGMR doit faire mention des municipalités locales visées dans le PGMR de la MRC. Notons qu'il n'y a aucun territoire non organisé dans la MRC. Les 12 municipalités suivantes du secteur ouest (figure 2.1) représentent 567,58 km<sup>2</sup> et se sont celles visées par le présent PGMR :

- Coteaux-du-Lac;
- Les Coteaux;
- Pointe-Fortune;
- Rigaud;
- Rivière-Beaudette;
- Saint-Clet;
- Saint-Polycarpe;
- Saint-Télesphore;
- Saint-Zotique;
- Sainte-Justine-de-Newton;
- Sainte-Marthe;
- Très-Saint-Rédempteur.

**Figure 2.1      Le territoire d'application.**

Cliquer ici pour consulter la Figure 2.1 - Le territoire d'application

Ainsi, la planification de la gestion des matières résiduelles des municipalités de Hudson, Les Cèdres, l'Île-Cadieux, l'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Pointe-des-Cascades, Saint-Lazare, Terrasse-Vaudreuil, Vaudreuil-Dorion et Vaudreuil-sur-le-Lac, également situées sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, est assurée par la CMM. Par conséquent, ces municipalités ne font pas partie du territoire de planification du présent PGMR.

### 2.3 Description du territoire d'application du plan

Le territoire d'application s'est développé généralement de façon organisée et structurée, en fonction de noyaux villageois existants, mais aussi en fonction des axes routiers intermunicipaux ou régionaux et des cours d'eau<sup>1</sup>.

On observe que 83,4 % du territoire d'application est composé de la zone agricole couverte par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)<sup>2</sup>. Ensuite, on distingue le secteur du mont Rigaud et trois secteurs plus urbanisés, situés à Rigaud, Saint-Polycarpe et Coteau-du-Lac.

L'agriculture joue un rôle de premier plan en termes d'occupation du territoire, mais aussi en termes économiques. Le territoire d'application compte 363 fermes ayant des revenus agricoles déclarés de 68,2 millions de dollars pour 1999. Les grandes cultures constituent depuis longtemps l'activité agricole principale, l'élevage venant au second rang. Ce dernier est caractérisé par l'élevage laitier.

Pour le commerce et les services, le territoire d'application présente des artères commerciales d'une certaine importance dans les municipalités de Rigaud, de Saint-Zotique et à Coteau-du-Lac. Ces artères sont situées à l'intérieur des périmètres d'urbanisation. Dans les autres municipalités du PGMR, il y a des petits noyaux commerciaux à faible rayonnement et ne comprenant parfois que quelques établissements<sup>3</sup>.

Finalement, en ce qui concerne le récréo-tourisme, la MRC est davantage un lieu de passage de touristes circulant entre l'Ontario, les États-Unis et le Québec et, actuellement, elle compte sur les retombées de la clientèle touristique interne<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2003. Schéma d'aménagement révisé. Réalisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec la participation de la firme SOTAR, 27 août, 452 p.

<sup>2</sup> Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2003. Schéma d'aménagement révisé. Réalisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec la participation de la firme SOTAR, section : tableau 5, 27 août, p. 56.

<sup>3</sup> Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2003. Schéma d'aménagement révisé. Réalisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec la participation de la firme SOTAR, section : le commerce et les services, 27 août, p. 75.

<sup>4</sup> Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2003. Schéma d'aménagement révisé. Réalisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec la participation de la firme SOTAR, section : le récréo-tourisme, 27 août, p. 163.

### 2.3.1 Orientations et affectations du territoire d'application

Le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est l'outil de planification de l'aménagement du territoire de toute la MRC. Adopté en juin 2004, il établit les lignes directrices de l'organisation physique de tout le territoire de la MRC. En ce sens, il contient, notamment, les grandes orientations et les grandes affectations de l'ensemble du territoire de la MRC.

Le territoire d'application comporte différentes affectations du territoire, soit : agricole, Mont Rigaud, urbaine, agricole-équestre, Canal de Soulanges, conservation, industrielle, résidentielle para-urbaine et récréative<sup>5</sup>.

En considérant que plus de 80 % du territoire d'application est d'affectation agricole, il est pertinent de mentionner que le schéma apporte les précisions suivantes<sup>6</sup> :

- les municipalités doivent prévoir dans leur plan d'urbanisme et dans leur réglementation que dans l'aire d'affectation agricole les seuls usages autorisés sont ceux ayant trait à l'agriculture;
- les municipalités doivent interdire dans leur réglementation toute ouverture de rue à l'intérieur de l'aire d'affectation agricole, sauf les cas exceptionnels pour des raisons de sécurité ou de santé publique, lesquels doivent être préalablement approuvés par le Comité consultatif agricole de la MRC.

Notons qu'il n'y a aucune affectation « lieu d'enfouissement » ou « dépôt de matériaux secs » dans le schéma. De plus, on précise dans les orientations que la MRC entend « préparer un plan de gestion intégrée des matières résiduelles » et, pour y parvenir, elle va « préparer un plan de gestion intégrée des matières résiduelles »<sup>7</sup>. Dans ce contexte, le schéma précise que :

- les règlements municipaux doivent prévoir l'interdiction des activités de traitement, d'entreposage, d'enfouissement et d'élimination des déchets sur l'ensemble de leur territoire<sup>8</sup>;

---

<sup>5</sup> Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2003. Schéma d'aménagement révisé. Réalisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec la participation de la firme SOTAR, section : plan 32, 27 août.

<sup>6</sup> Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2003. Schéma d'aménagement révisé. Réalisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec la participation de la firme SOTAR, section : le territoire et les activités agricoles, 27 août, p. 62.

<sup>7</sup> Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2003. Schéma d'aménagement révisé. Réalisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec la participation de la firme SOTAR, section : le plan d'action, 27 août, p. 227.

<sup>8</sup> Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2003. Schéma d'aménagement révisé. Réalisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec la participation de la firme SOTAR, section : document complémentaire, 27 août, p. 270.

- la MRC interdit sur son territoire tout enfouissement de déchets et de matériaux secs ainsi que les incinérateurs, tant que le PGMR ne sera pas mis en vigueur<sup>9</sup>;
- les activités de recyclage utilisant des résidus ne contenant aucune matière dangereuse sont permises dans les aires para-industrielle<sup>10</sup>; il n'y a pas cette aire d'affectation dans le territoire d'application;
- il existe une aire industrielle à Coteau-du-Lac qui pourrait convenir à ce genre d'usage;
- les cimetières d'automobiles, les cours de ferraille, les centres de transfert de résidus dangereux et les usines de recyclage de papier sont des usages prohibés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation<sup>11</sup>;
- aucune nouvelle sablière, gravière ou carrière ne peut être implantée sur le territoire de la MRC et les Municipalités doivent contrôler l'expansion de celles existantes afin de réduire au minimum leurs impacts visuels et environnementaux<sup>12</sup>.

### 2.3.2 Population

La population totale des municipalités du territoire d'application est de 28 163 habitants. Le tableau 2.1 répartie cette population par municipalité. En ce qui concerne la population saisonnière du territoire d'application, elle n'est pas disponible.

Le tableau 2.2 décrit le nombre de portes permanentes pour chacune des municipalités du PGMR, soit celles identifiées au code 1000 du rôle d'évaluation. Le nombre de portes saisonnières, soit celles correspondant aux codes 1100 et 1200 du rôle d'évaluation, a été intégrée aux données des portes permanentes.

### 2.3.3 Projections démographiques

Les perspectives démographiques pour le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sont présentées au tableau 2.1, par municipalité, et sur une période de 15 ans, soit de 2001 à 2016.

---

<sup>9</sup> Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2003. Schéma d'aménagement révisé. Réalisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec la participation de la firme SOTAR, section : la gestion de l'environnement, 27 août, p. 112.

<sup>10</sup> Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2003. Schéma d'aménagement révisé. Réalisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec la participation de la firme SOTAR, section : les grandes affectations, 27 août, p.199.

<sup>11</sup> Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2003. Schéma d'aménagement révisé. Réalisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec la participation de la firme SOTAR, section : document complémentaire, 27 août, p. 266.

<sup>12</sup> Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2003. Schéma d'aménagement révisé. Réalisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec la participation de la firme SOTAR, section : document complémentaire, 27 août, p. 268.

**Tableau 2.1 Projection de la population par municipalité 2001-2016.**

Municipalité	Effectifs 2001	Accroissement prévu 2001-2016	Effectifs prévus 2016
Pincourt	10 155	+3 200	13 355
N.D. de l'Île-Perrot	8 737	+4 583	13 320
L'Île-Perrot	9 603	+1 392	10 995
Terrasse-Vaudreuil	2 061	0	2 061
<b>Total secteur Île Perrot</b>	<b>30 556</b>	<b>+9 175</b>	<b>39 731</b>
Vaudreuil-Dorion	20 650	+7 875	28 525
L'Île-Cadieux	125	0	125
Vaudreuil-sur-le-Lac	964	+204	1 168
<b>Total secteur Vaudreuil</b>	<b>21 739</b>	<b>+8 079</b>	<b>29 818</b>
Saint-Lazare	13 953	+9 691	23 644
Hudson	4 811	+655	5 466
<b>Total secteur Hudson/St-Lazare</b>	<b>18 764</b>	<b>+10 346</b>	<b>28 408</b>
Rigaud	6 316	+819	7 135
Pointe-Fortune	429	+41	470
Très-Saint-Rédempteur	643	+123	766
<b>Total secteur Rigaud/Pointe-Fortune/Très-St-Rédempteur</b>	<b>7 388</b>	<b>+983</b>	<b>8 371</b>
Sainte-Marthe	1 131	+122	1 253
Sainte-Justine-de-Newton	843	+41	884
Saint-Clet	1 613	+164	1 777
Saint-Télesphore	809	+82	891
Saint-Polycarpe	1 660	+194	1 854
<b>Total secteur intérieur</b>	<b>6 056</b>	<b>+603</b>	<b>6 659</b>
Pointe-des-Cascades	981	+123	1 104
Les Cèdres	5 465	+1 187	6 652
Coteau-du-Lac	5 684	+2 025	7 709
Les Coteaux	3 297	+819	4 116
Saint-Zotique	4 288	+1 351	5 639
Rivière Beaudette	1 450	+245	1 695
<b>Total secteur Soulanges</b>	<b>21 165</b>	<b>+5 750</b>	<b>26 915</b>
<b>Total MRC de Vaudreuil-Soulanges</b>	<b>105 668</b>	<b>+34 936</b>	<b>140 604</b>

Dans l'ensemble, l'Institut de la statistique du Québec<sup>13</sup> prévoit un ralentissement progressif de la croissance démographique au cours des prochaines années de :

- 6,5 % de 2001-2006;
- 4,9 % de 2006-2011;
- 4,0 % de 2011-2016.

Ainsi, dans le contexte d'une prospective relative à l'augmentation ou à la diminution de la production de matières résiduelles à gérer au cours des prochaines années, en relation avec l'évolution démographique, le scénario est basé sur une population stable dans le territoire d'application.

**Tableau 2.2 Nombre de portes et population par municipalité, 2003.**

Municipalités	Nombre de portes	Population
Rigaud	3 009	6 316
Pointe-Fortune	318	429
Très-Saint-Rédempteur	285	643
Sainte-Marthe	411	1 131
Sainte-Justine-de-Newton	418	843
Saint-Clet	629	1 613
Saint-Télesphore	298	809
Saint-Polycarpe	652	1 660
Coteau-du-Lac	2 263	5 684
Les Coteaux	1 332	3 297
Saint-Zotique	1 959	4 288
Rivière Beaudette	954	1 450
<b>Total</b>	<b>12 528</b>	<b>28 163</b>

Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2000. Soumission pour la collecte, transport et disposition des déchets domestiques, cédule de collecte. Section : nombre d'unités, p. 13. Pour la population, données provenant du schéma d'aménagement, août 2003.

#### 2.3.4 Activités économiques

Le tableau 2.3 présente le nombre d'industries, de commerces et d'institutions (ICI) présents sur le territoire d'application, de même que le nombre d'entreprises oeuvrant dans le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD). Le dénombrement des établissements a été réalisé à partir d'un fichier du CLD Vaudreuil-Soulanges.

<sup>13</sup> Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2003. Schéma d'aménagement révisé. Réalisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec la participation de la firme SOTAR, section : le contexte démographique, 27 août, p. 18.

**Tableau 2.3 Nombre de ICI - CRD dans le territoire d'application par municipalité 2003.**

	Rigaud	Pointe-Fortune	Très-Saint-Rédempteur	Sainte-Marthe	Sainte-Justine-de-Newton	Saint-Clet	Saint-Télesphore	Saint-Polycarpe	Coteau-du-Lac	Les Coteaux	Saint-Zotique	Rivière Beaudet
<b>Industries manufacturières</b>	Aliments et boissons	1		1	1	2		3			3	
	Caoutchouc et produits en matière plastique					3			2			
	Cuir											
	Textile											
	Habillement											
	Bois	1										
	Meubles et articles d'ameublement	1										
	Papier et activités diverses								1			
	Imprimerie, édition et activités connexes						1					
	Première transformation des métaux											
	Fabrication de produits fait de métal (sauf machine et équipements de transport)								2			
	Fabrication de machines (sauf électriques)											
	Fabrication d'équipements de transport											
	Fabrication de produits électriques											
	Fabrication de produits minéraux non métalliques					1		1				
	Industrie chimique											
Industries manufacturières diverses	3				1			1	1	1		

Tableau 2.3 (suite) Nombre de ICI - CRD dans le territoire d'application par municipalité 2003.

		Rigaud	Pointe-Fortune	Très-Saint-Rédempteur	Sainte-Marthe	Sainte-Justine-de-Newton	Saint-Clet	Saint-Télesphore	Saint-Polycarpe	Coteau-du-Lac	Les Coteaux	Saint-Zotique	Rivière Beaudet
<b>Transports, communications et Services publics</b>	Chemin de fer et métro										1		
	Transport par véhicule automobile, infrastructure												
	Transport par avion, infrastructure												
	Communication, centres et réseaux												
	Services publics, infrastructure			1									1
	Autres transports, communication et services publics, infrastructure	1					1	1	1	4	4	1	
<b>Commerciale</b>	Centres commerciaux												
	Vente en gros					1	1		2				
	Vente au détail, produits de construction, quincaillerie, équipement de ferme	3			4	1	2	1		1	1		
	Vente au détail, marchandise en général		1							2		1	
	Vente au détail, produits de l'alimentation	2											
	Vente au détail, automobiles, embarcations, avions et accessoires						2					1	1
	Vente au détail, vêtements et accessoires						1						
	Vente au détail, meubles, mobiliers de maison et équipements		1							1	1	1	1
	Vente au détail, aliments et boissons	6	1				2		2	4	4	5	
	Autres activités de vente au détail	2					1	1	1	2	1	1	1

**Tableau 2.3 (suite) Nombre de ICI - CRD dans le territoire d'application par municipalité 2003.**

		Rigaud	Pointe-Fortune	Très-Saint-Rédempteur	Sainte-Marthe	Sainte-Justine-de-Newton	Saint-Clet	Saint-Télesphore	Saint-Polycarpe	Coteau-du-Lac	Les Coteaux	Saint-Zotique	Rivière Beaudet
<b>Services</b>	Édifices à bureaux												
	Finance, assurance et services immobiliers	4					2	1	1	1	3	3	
	Services personnels									1	1		
	Services d'affaires												
	Services de réparations	3				1	1		2	5	2	1	1
	Services professionnels	1								3	4		
	Services de construction	2							1	5	4	4	1
	Services gouvernementaux	3					1		2	1	1		
	Services éducatifs	4			1	1	1	1	3	4	1	2	1
	Services divers	6			1	1			1	7	1	2	
<b>Activités culturelles, récréatives et de loisirs</b>	Exposition d'objets culturels												
	Assemblée publique												
	Amusements												
	Activités récréatives	2							2	2		2	1
	Centres touristiques et camps de groupe								1				
	Parcs												
	Autres activités culturelles										1		1

Source : Compilation de GENIVAR à l'aide de données de 2003 du Centre local de développement Vaudeuil-Soulanges.

N.B. : Ce tableau n'inclut pas les entreprises agricoles du territoire d'application.

---

Les plus grands employeurs du territoire d'application sont présentés au tableau 2.4. On y observe notamment Canadian American Transportation, Collège Revenu Canada, Montupet Itée, Delta Dailyfood (Canada) inc., Collège Bourget, École secondaire Soulanges et Centre d'accueil du Haut-Saint-Laurent. Toutefois, précisons que ce tableau ne traduit pas le fait que les activités agricoles demeurent prépondérantes dans le territoire d'application.

**Tableau 2.4 Grands employeurs du territoire d'application par nombre d'employé, 2003.**

Municipalité	Entreprise	Nombre d'employé
Coteau-du-Lac	Canadian American Transportation	500
Rigaud	Collège Revenu Canada	200
Riviere-Beaudette	Montupet ltée	200
Rigaud	Delta Dailyfood (Canada) inc.	175
Rigaud	College Bourget	145
Saint-Polycarpe	École secondaire Soulanges	110
Coteau-du-Lac	Centre d'accueil du Haut-Saint-Laurent	102
Saint-Zotique	Ferme Saint-Zotique	90
Rigaud	Foyer de Rigaud (le)	82
Rigaud	Sucrerie de la montagne (la)	80
Rigaud	Centre de ski mont Rigaud	80
Rigaud	Marché Métro Rigaud	75
Saint-Zotique	Restaurant McDonald	75
Coteau-du-Lac	Emballages Montcorr ltée	70
Rigaud	IGA	70
Coteau-du-Lac	Sorevco	65
Rigaud	Placage unique inc.	65
Saint-Zotique	Métro fordham	57
Ste-Justine-de-Newton	Asphalte Trudeau ltée	50
Sainte-Marthe	Serres du Saint-Laurent inc. (les)	50
Saint-Polycarpe	Centre de plein air le sablon	50
Saint-Clet	Armtec ltée	42
Coteau-du-Lac	Majoly plastiques	40
Rigaud	C.f.c. Canada ltée	40
Saint-Zotique	Club de golf Saint-Zotique	40
Très-Saint-Rédempteur	Sucrerie des Gallants (la)	40
Rigaud	Autobus Rigaud	39
Sainte-Marthe	Auberge des Gallant	39
Les coteaux	Groupe Robert inc.	35
Saint-zotique	Cuisinerie alain (la)	34
Rigaud	Caisse pop. Des Seigneuries de Soulanges	33
Les Coteaux	École leopold-carriere	31
Coteau-du-Lac	Centre de recyclage intermédiaire	30
Les Coteaux	Multi-marques inc.	30
Les Coteaux	Chemins de fer nationaux du canada (les)	30
Coteau-du-Lac	École de l'éclusiere	29
Les Coteaux	Transport roger ménard inc.	28
Coteau-du-Lac	B.E.M. Feux d'artifices	25
Rigaud	Résidence esther-blondin	25
Saint-Clet	Endives J.M.S. inc. (les)	25
Saint-Clet	Plastiques G.P.L. inc.	25
Saint-Polycarpe	Patates provinciales inc.	25
Saint-Polycarpe	Roch Gauthier & fils ltée	25
Saint-Zotique	Mécanique industrielle MMV	25
Saint-Zotique	École la Riveraine	25
Rigaud	École Saint-Francois	24
Coteau-du-Lac	École Saint-Ignace	23
Coteau-du-Lac	Club de golf rivière rouge inc.	23

Source : CLD Vaudreuil-Soulanges, 2003.

## Chapitre 3

### Installations actuelles en valorisation et en élimination

Ce chapitre fait état des équipements de gestion des matières résiduelles existants sur le territoire d'application et du potentiel d'élimination ou de valorisation que ces équipements présentent pour les fins de mise en œuvre du PGMR.

Or, comme ce document doit prévoir les orientations pour l'atteinte des objectifs de la Politique 1998-2008, il semble à propos de dresser la liste des équipements ou des entreprises qui possèdent certaines capacités de valorisation dans le territoire d'application, ainsi que dans le reste de la MRC ou dans des MRC voisines. Sont incluses dans cette liste les installations de valorisation (réemploi, recyclage, compostage, entreposage, régénération ou autres que l'élimination), de même que les équipements d'élimination. Ces informations sont colligées au tableau 3.1.

Notons que sur le territoire de la MRC, il n'y a pas de ressourcerie<sup>14</sup>, de Centre de tri<sup>15</sup>, de lieu d'enfouissement domestique (sanitaire)<sup>16</sup>, de déchetteries<sup>17</sup>, de parc à conteneurs<sup>18</sup>, de dépôt permanent de résidus domestiques dangereux (RDD)<sup>19</sup>, de centre de traitement et de transfert de matières dangereuses<sup>20</sup>, de centre de compostage<sup>21</sup>, de dépôt de matériaux secs<sup>22</sup> et d'incinérateur qui sont installés ou en exploitation.

#### 3.1 Capacité de valorisation

Il est difficile d'estimer la capacité d'accueil des comptoirs vestimentaires et des récupérateurs de pièces d'automobiles. Toutefois, dans le cas des infrastructures plus importantes (LES, DMS, centre de tri, déchetterie, etc.), il est important de savoir si celles existantes ont la capacité d'accueillir l'ensemble des matières rebutées sur le territoire d'application.

<sup>14</sup> Source : <http://www.reseausourceries.org> (janvier 2004)

<sup>15</sup> Source : Banque de données sur les matières résiduelles de Recyc-Québec, février 2004.

<sup>16</sup> Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2003. Schéma d'aménagement révisé. Réalisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec la participation de la firme SOTAR, les contraintes à l'occupation, 27 août, p. 179.

<sup>17</sup> Source : [http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr\\_projetannexe4.pdf](http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr_projetannexe4.pdf)

<sup>18</sup> Source : [http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr\\_projetannexe4.pdf](http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr_projetannexe4.pdf)

<sup>19</sup> Source : [http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr\\_projetannexe4.pdf](http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr_projetannexe4.pdf)

<sup>20</sup> Source : [http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr\\_projetannexe4.pdf](http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr_projetannexe4.pdf)

<sup>21</sup> Source : [http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr\\_projetannexe4.pdf](http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr_projetannexe4.pdf)

<sup>22</sup> Source : [http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr\\_projetannexe4.pdf](http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr_projetannexe4.pdf)

---

Notons que le territoire d'application comprend uniquement des installations de valorisation concernant le traitement des eaux usées (tableau 3.1). Toutefois, les régions avoisinantes (Laurentides, CMM, Montérégie) comptent plusieurs équipements susceptibles de recevoir les matériaux valorisés en provenance du territoire d'application. Le tableau 3.1 fait état de ces intervenants.

Les installations actuelles du territoire d'application et de celui de la MRC ne permettraient pas de recevoir l'augmentation des matériaux qui découlerait de l'application du PGMR et de l'atteinte des objectifs de la Politique 1998-2008.

### **3.2 Capacité d'élimination**

Il n'y a aucun équipement d'élimination sur le territoire d'application. Toutefois, les régions avoisinantes (Laurentides, CMM, Montérégie) comptent des équipements susceptibles de recevoir les matériaux éliminés en provenance du territoire d'application. Le tableau 3.1 fait état de ces intervenants.

Soulignons qu'il n'y pas de matières résiduelles acheminées vers des installations d'incinération et qu'il n'existe pas de centre de traitement des boues de fosses sur le territoire de la MRC.

**Tableau 3.1 Installations de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, 2004.**

Organisme/Entreprise	Localisation	Installation			Capacité de valorisation			Capacité d'élimination					
		Type d'installation	Superficie	Période d'opération annuelle (N <sup>bre</sup> de mois)	Quantité (t)			Volume (t)					
					Quantités traitées (t)	Quantités valorisées (t)	Quantités éliminées (t)	Tarif (\$/t)	Volume autorisé (t)	Volume complété (%)	Capacité annuelle (t)	Année prévue de fermeture	Tarif (\$/t)
<b>INSTALLATIONS DANS LE TERRITOIRE D'APPLICATION</b>													
Municipalité de Saint-Polycarpe	Saint-Polycarpe	Site de dépôt de pneus <sup>23</sup>	N/D	À l'année	N/D	N/D	N/A	Gratuit (service pour les citoyens)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Municipalité de Saint-Polycarpe	Saint-Polycarpe	Faire copeaux avec branches données par les citoyens <sup>24</sup>	N/D	Printemps, été, automne	N/D	N/D	N/A	Gratuit (service pour les citoyens)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Municipalité de Saint-Télesphore	Saint-Télesphore	Faire copeaux avec branches données par les citoyens <sup>25</sup>	N/D	Printemps, été, automne	N/D	N/D	N/A	Gratuit (service pour les citoyens)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Municipalité de Saint-Zotique	Saint-Zotique	Faire copeaux avec branches données par les citoyens <sup>26</sup>	N/D	Printemps, été, automne	N/D	N/D	N/A	Gratuit (service pour les citoyens)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton	Sainte-Justine-de-Newton	Faire copeaux avec branches données par les citoyens <sup>27</sup>	N/D										
Municipalité de Coteaux-du-Lac	Coteaux du Lac	Station d'épuration des eaux du parc industriel <sup>28</sup>	N/D	N/D	N/A	Pas prévu de vidanger avant 5 à 10 ans	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
CRI Environnement (450) 763-5541	Coteaux du Lac	Centre de transfert de déchets dangereux	N/D	12	N/A	N/A	N/D	N/A	N/A	N/A	N/D	N/A	N/A
Municipalités de Coteaux-du-Lac et Les Coteaux	Coteaux du Lac	Station d'épuration municipale <sup>29</sup> par étangs aérés	N/D	N/D	N/A	Station implantée en 1995	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Municipalité de Rivière Beaudette	Rivière Beaudette	Station d'épuration municipale <sup>30</sup> par étangs aérés	N/D	N/D	N/A	Station implantée en 2003, avec réservoir vidangé à chaque printemps	N/D	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

t Tonne.

N/D Non disponible.

N/A Non applicable.

<sup>23</sup> Source : enquête téléphonique de GENIVAR auprès de la Municipalité, février 2004.<sup>24</sup> Source : enquête téléphonique de GENIVAR auprès de la Municipalité, février 2004.<sup>25</sup> Source : enquête téléphonique de GENIVAR auprès de la Municipalité, février 2004.<sup>26</sup> Source : enquête téléphonique de GENIVAR auprès de la Municipalité, février 2004.<sup>27</sup> Source : enquête téléphonique de GENIVAR auprès de la Municipalité, février 2004.<sup>28</sup> Source : enquête téléphonique de GENIVAR auprès de la Municipalité, février 2004.<sup>29</sup> Source : enquête téléphonique de GENIVAR auprès de la Municipalité, février 2004.<sup>30</sup> Source : enquête téléphonique de GENIVAR auprès de la Municipalité, février 2004.

**Tableau 3.1 (suite) Installations de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, 2004.**

Organisme/Entreprise	Localisation	Installation			Capacité de valorisation			Capacité d'élimination						
		Type d'installation	Superficie	Période d'opération annuelle (N <sup>bre</sup> de mois)	Quantité (t)			Volume (t)						
					Quantités traitées (t)	Quantités valorisées (t)	Quantités éliminées (t)	Tarif (\$/t)	Volume autorisé (t)	Volume complété (%)	Capacité annuelle (t)	Année prévue de fermeture	Tarif (\$/t)	
Municipalité de Saint-Clet	Saint-Clet	Station d'épuration municipale <sup>31</sup> par étangs aérés	N/D	N/D	N/A	Jamais vidée depuis 1978 et pas prévu au cours des prochaines années	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Municipalité de Saint-Zotique	Saint-Zotique	Station d'épuration municipale <sup>32</sup> par étangs aérés	N/D	N/D	N/A	Pas prévu de vidanger avant 5 à 6 ans	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Municipalité de Saint-Polycarpe	Saint-Polycarpe	Station d'épuration municipale <sup>33</sup>	N/D	N/D	N/A	Station implantée en 2001	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Municipalité de Rigaud	Rigaud	Station d'épuration municipale <sup>34</sup> par étangs aérés	N/A	N/D	N/A	Boues entreposées dans un étang	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>INSTALLATIONS DANS LA MRC – SECTION CMM</b>														
CFER des Trois-Lacs	Vaudreuil-Dorion	Centre de tri, laminage, cuisine et éducation (récupération et efficacité énergétique) <sup>35</sup>												
Entreprises Raylobec	Vaudreuil-Dorion	Site de transbordement des ordures <sup>36</sup>												
<b>INSTALLATIONS EN DEHORS DE LA MRC</b>														
Intersan	Salaberry-de-Valeyfield	Site de transbordement des ordures – déchets résidentiels expédiés à Sainte-Sophie <sup>37</sup>												
Sanitaire Chayer	Saint-Stanislas-de-Kostka	Centre de traitement sud-ouest des boues de fosses septiques <sup>38</sup>												
Salaberry-de-Valeyfield	Salaberry-de-Valeyfield	Dépôts de récupération des peintures <sup>39</sup>												
Rebuts solides canadiens (Groupe TIRU)	Châteauguay	Centre de tri des matières recyclables <sup>40</sup>												
MRC de Beauharnois-Salaberry	Beauharnois	Dépôt de matériaux secs <sup>41</sup>												
MRC de Beauharnois-Salaberry	Sainte-Martine	Dépôt de matériaux secs <sup>42</sup>												
Municipalité de Sainte-Martine	Sainte-Martine	Dépôts de récupération des peintures <sup>43</sup>												

t Tonne.

N/D Non disponible.

N/A Non applicable.

<sup>31</sup> Source : enquête téléphonique de GENIVAR auprès de la Municipalité, février 2004.<sup>32</sup> Source : enquête téléphonique de GENIVAR auprès de la Municipalité, février 2004.<sup>33</sup> Source : enquête téléphonique de GENIVAR auprès de la Municipalité, février 2004.<sup>34</sup> Source : enquête téléphonique de GENIVAR auprès de la Municipalité, février 2004.<sup>35</sup> Source : [http://www.uqtr.ca/chaire\\_cfer/reseau/etablissements/etablis.htm](http://www.uqtr.ca/chaire_cfer/reseau/etablissements/etablis.htm)<sup>36</sup> Source : [http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr\\_projetannexe4.pdf](http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr_projetannexe4.pdf)<sup>37</sup> Source : [http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/104/pdf/sommaire\\_plan\\_de\\_gestions.pdf](http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/104/pdf/sommaire_plan_de_gestions.pdf)<sup>38</sup> Source : comm. pers. Richard Bouchard (GENIVAR) et Luc Morneau (MRC Beauharnois-Salaberry), 12 février 2004.<sup>39</sup> Source : comm. pers. Richard Bouchard (GENIVAR) et Luc Morneau (MRC Beauharnois-Salaberry), 12 février 2004.<sup>40</sup> Source : [http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/104/pdf/sommaire\\_plan\\_de\\_gestions.pdf](http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/104/pdf/sommaire_plan_de_gestions.pdf)<sup>41</sup> Source : [http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/104/104b/104b\\_3.htm](http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/104/104b/104b_3.htm)<sup>42</sup> Source : [http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/104/104b/104b\\_3.htm](http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/104/104b/104b_3.htm)<sup>43</sup> Source : comm. pers. Richard Bouchard (GENIVAR) et Luc Morneau (MRC Beauharnois-Salaberry), 12 février 2004.

**Tableau 3.1 (suite) Installations de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, 2004.**

Organisme/Entreprise	Localisation	Installation			Capacité de valorisation			Capacité d'élimination					
		Type d'installation	Superficie	Période d'opération annuelle (N <sup>bre</sup> de mois)	Quantité (t)			Volume (t)					
					Quantités traitées (t)	Quantités valorisées (t)	Quantités éliminées (t)	Tarif (\$/t)	Volume autorisé (t)	Volume complété (%)	Capacité annuelle (t)	Année prévue de fermeture	Tarif (\$/t)
Municipalité de Beauharnois	Beauharnois	Dépôts de récupération des peintures <sup>44</sup>											
Intersan	Salaberry-de-Valefield	Poste de transbordement régional pour les déchets <sup>45</sup>											
DMS de Pierrefonds (Les entreprises environnementales Pierrefonds inc.)	Arrondissement Senneville-Pierrefonds	Dépôt de matériaux secs											
Matrec Environnement (SITA)	Châteauguay	Centre de traitement et de transfert de matières dangereuses <sup>46</sup>											
Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes	Lachute	Centre de compostage <sup>47</sup>											
Ville de Montréal	Montréal	Centre de compostage <sup>48</sup>											
Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes	Lachute	Lieu d'enfouissement sanitaire <sup>49</sup>											
MRC de Beauharnois-Salaberry	Saint-Louis-de-Gonzague	Lieu d'enfouissement sanitaire (ouverture potentielle 2008) <sup>50</sup>											
MRC de Beauharnois-Salaberry	MRC de Beauharnois-Salaberry	Lieu d'enfouissement sanitaire (fermé en 1992) <sup>51</sup>											
Les Entreprises environnementales de Pierrefonds inc.	Arrondissement Senneville- Pierrefonds, CMM (514)696-4509	Récupération matériaux de secs							4 000 000				

t Tonne.

N/D Non disponible.

N/A Non applicable.

<sup>44</sup> Source : communication personnelle entre comm. pers. Richard Bouchard (GENIVAR) et Luc Morneau (MRC Beauharnois-Salaberry), 12 février 2004.

<sup>45</sup> Source : [http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/104/104b/104b\\_5.htm](http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/104/104b/104b_5.htm)

<sup>46</sup> Source : [http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr\\_projetannexe4.pdf](http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr_projetannexe4.pdf)

<sup>47</sup> Source : [http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr\\_projetannexe4.pdf](http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr_projetannexe4.pdf)

<sup>48</sup> Source : [http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr\\_projetannexe4.pdf](http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr_projetannexe4.pdf)

<sup>49</sup> Source : [http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr\\_projetannexe4.pdf](http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr_projetannexe4.pdf)

<sup>50</sup> Source : communication personnelle entre Richard Bouchard de GENIVAR et Luc Morneau de la MRC Beauharnois-Salaberry, 12 février 2004

<sup>51</sup> Source : communication personnelle entre Richard Bouchard de GENIVAR et Luc Morneau de la MRC Beauharnois-Salaberry, 12 février 2004

---

# Chapitre 4

## Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire d'application

Ce chapitre du PGMR présente d'abord la méthodologie utilisée pour réaliser l'inventaire. Il présente ensuite les résultats et finalement une synthèse, sous forme d'un bilan de masse, et une description de la valorisation, de l'élimination et du cheminement des matières résiduelles sur le territoire.

### 4.1 Méthodologie

#### 4.1.1 Objet de l'inventaire

Il s'agit essentiellement de connaître les quantités de matières résiduelles générées, éliminées et valorisées par catégorie de matériaux pour chacune des municipalités du territoire d'application, ainsi que les coûts d'élimination et de valorisation pour ces matériaux. Cette base de données servira ensuite à définir le niveau d'atteinte des objectifs de la Politique 1998-2008 et les orientations que la MRC devra prendre pour réaliser ces objectifs sur ce territoire d'application.

#### 4.1.2 Éléments utilisés pour réaliser l'inventaire

Aux fins d'élaboration du PGMR, Recyc-Québec considère que les 12 municipalités sont à caractère rural et utilise conséquemment un taux de génération des matières résiduelles de 274 kg/année/personne pour estimer la quantité produite dans le secteur municipal. Le choix de ce taux de génération repose sur la comparaison des municipalités couvertes par le PGMR et celles à caractère rural de l'étude de Chamard-Criq-Roche. Les données fournies par la firme Matrec, en contrat avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la cueillette, le transport et la disposition des matières résiduelles, ont servi à valider les estimations de Recyc-Québec. Les données de récupération par la firme Rebutis Solides Canadiens (3330362 Canada inc.) ont été utilisées intégralement en ce qui a trait à la collecte sélective.

Par ailleurs, la MRC organise, aux deux ans, une collecte de RDD et de pneus pour toutes les municipalités de la MRC, avec trois points de collecte (Saint-Polycarpe, Coteau-du-Lac et Rigaud) et compile les résultats par catégories de RDD et par municipalité. De plus, elle a accordé un mandat (échu le 31 décembre 2003) à

---

l'entreprise Peintures récupérées du Québec inc. pour recevoir les contenants de peintures récupérées lors de ces opérations. Ces données ont été utilisées pour compléter l'inventaire et valider les estimations des RDD du milieu municipal.

En second lieu, un sondage a été réalisé auprès des industries, des commerces, des institutions et des entreprises de construction-rénovation-démolition, ayant cinq employés ou plus, sur le territoire d'application, afin de connaître les quantités générées, les types de matériaux et les quantités valorisées par ces entreprises. Un taux de réponse satisfaisant de 25,5 % (questionnaires complets) a été obtenu. Une pondération de l'estimation du tonnage total a été réalisée par GENIVAR Groupe Conseil inc. (GENIVAR) pour tenir compte de trois répondants qui récupéraient 6 763 t de métaux et 4 600 t de carton à eux seuls. Ces tonnages ont été retirés, l'estimation a ensuite été calculée pour les 235 entreprises du territoire visé, puis ils ont été rajoutés à l'estimation. L'estimation a aussi été corrigée pour tenir compte du fait que le nombre moyen d'employés des entreprises ayant retourné un questionnaire est de 29,3 contre 20,7 pour l'ensemble des entreprises sondées.

Dans le but d'améliorer l'inventaire, un sondage téléphonique a été effectué par GENIVAR auprès des municipalités du territoire d'application afin de colliger certaines données complémentaires, notamment à la collecte sélective et aux matières résiduelles ultimes, ainsi que prendre des informations sur la cueillette des ordures ménagères réalisée par la firme Robert Daoust dans les municipalités de Rigaud et de Sainte-Justine-de-Newton.

Finalement, pour ventiler les tonnages disponibles selon les catégories de matériaux de la Politique 1998-2008, les données du rapport de Chamard-Criq-Roche (2000) sur la caractérisation des matières résiduelles ainsi que la base de données de Recyc-Québec furent utilisées. La comparaison des différentes sources de données permettait aussi de valider et, le cas échéant, de corriger les estimations.

#### 4.1.3 Analyse des données

L'analyse des données fut réalisée essentiellement en produisant deux tableaux de résultats (l'un pour le secteur résidentiel, l'autre pour le secteur ICI-CRD) sur lesquels apparaissent, par municipalité, les tonnages par catégories de matériaux, les pourcentages actuellement valorisés et les objectifs de la Politique 1998-2008. Ces tableaux-synthèse permettent ainsi de déterminer une partie des enjeux, les objectifs de valorisation à atteindre et d'identifier, en partie, les orientations requises pour l'atteinte de ces objectifs.

## 4.2 Résultats de l'inventaire des matières résiduelles sur le territoire d'application par secteur de la politique gouvernementale

### 4.2.1 Secteur municipal (résidentiel)

Le tableau 4.1 présente les résultats pour le secteur résidentiel (municipal), ventilé par municipalité et par catégories de matériaux. Il faut souligner que cette catégorisation est à deux niveaux : le premier décrit les filières usuelles de valorisation des matériaux telles qu'employées dans le milieu de la valorisation au Québec, le second niveau concernant la classification des matériaux selon la Politique 1998-2008.

Les faits saillants de ce tableau (4.1) sont que le secteur résidentiel générerait quelque 7 483 t de matières résiduelles par année. De ce total, 1 471 t sont valorisées par les services de 3330362 Canada inc., le reste (6 012 t) allant à l'élimination. Le taux de récupération résidentiel est donc de 19,7 %, ce qui le classe parmi les meilleurs au Québec. Toutefois, l'expérience vécue ailleurs montre que ce taux pourrait doubler en privilégiant des bacs sur roues de 260 l au lieu des bacs bleus de 2 pi<sup>2</sup>. Par exemple, dans la municipalité du Très-Saint-Rédempteur le bac roulant est utilisé et cela permet un taux de récupération de 60 % plus élevé que la moyenne du territoire d'application.

En appliquant les statistiques de Chamard-Criq-Roche (2000) (secteur rural) à ces tonnages, on constate que les matières putrescibles ou compostables (3 030 t) constituent la majeure partie des matières résiduelles produites sur le territoire, soit 40 %. On peut déjà conclure que la valorisation de ces matériaux constitue un enjeu majeur pour la MRC Vaudreuil-Soulanges, comme d'ailleurs pour l'ensemble du Québec.

La seconde catégorie en importance est celle des fibres (papiers et cartons) avec un total de 1 242 t approximativement. Cette catégorie est particulièrement importante dans le contexte du PGMR puisqu'on y atteint et dépasse le seuil requis de 60 % de récupération par la Politique 1998-2008, avec 63,6 %. Elle représente encore un certain potentiel de valorisation. En effet, cette filière de récupération fut l'une des premières à être implantée au Québec à cause de la facilité de valorisation auprès des entreprises de pâte et papier et de son fort volume. Elle demeure l'une des filières où il est le plus facile de faire rapidement des progrès significatifs.

Les plastiques représenteraient 733 t dans le secteur résidentiel et sont relativement peu récupérés dans la MRC (18,3 %). Comme ces matériaux sont aisément valorisables, ils représentent un potentiel d'accroissement permettant d'atteindre les objectifs de la Politique 1998-2008.

**Tableau 4.1      État d'atteinte des objectifs de la Politique québécoise pour le secteur municipal du territoire d'application.**

**Tableau 4.1 (suite) État d'atteinte des objectifs de la Politique québécoise pour le secteur municipal du territoire d'application.**

---

Les métaux (381 t/an) devront également faire l'objet d'une attention particulière, puisque bien qu'ils soient récupérés à un taux intéressant (19,3 %), le pourcentage pourrait être plus élevé compte tenu qu'ils sont faciles à valoriser.

Les matières putrescibles (déchets de table, herbes et feuilles) constituent une catégorie où, jusqu'à présent, la récupération dans l'ensemble du Québec est lacunaire, même si la technologie permet de les traiter. Le territoire d'application de la MRC de Vaudreuil-Soulanges n'échappe pas à cette tendance avec respectivement 1,3 et 1,8 % de récupération de ces matières. Comme ces matériaux représentent 40 % des matières résiduelles générées, l'atteinte des objectifs de la Politique 1998-2008 passe obligatoirement par un accroissement de la récupération dans ce secteur.

Les encombrants sont récupérés à 18,5 %. Le potentiel d'accroissement de la récupération dans ce domaine est fonction de l'existence de déchetteries (associées généralement au lieux d'élimination) ou de ressourceries, puisqu'il faut démonter ces rebuts pour favoriser leur récupération. Aucune de ces infrastructures n'a été identifiée sur le territoire de la MRC.

Les textiles constituent une filière particulière souvent associée aux entreprises d'économie sociale ou aux œuvres caritatives. Son potentiel de valorisation est bon et certaines entreprises oeuvrent dans ce domaine (voir tableau 3.1). Ces activités pourraient tirer profit d'une aide dans le contexte du PGMR.

Le reste des matériaux (verre, matériaux composites, fibres sanitaires et RDD) représentent 1 534, et sont plus difficiles à valoriser soit en raison du fait que la filière est saturée (verre), que leur manipulation nécessite plusieurs opérations (séparation des matériaux composites), ou encore que ces matériaux nécessitent des traitements particuliers (fibres sanitaires en compostage ou RDD en recyclage).

Quelques particularités du tableau 4.1 méritent d'être soulevées. D'abord, la récupération estimée de certains matériaux semblent surévaluée, notamment en ce qui a trait au verre. Il est peu probable que le taux réel puisse atteindre 83 % comme indiqué au tableau. Par ailleurs, dans certains cas, la quantité estimée dépasse la quantité générée (Pointe-Fortune, Très-Saint-Rédempteur). On peut aussi observer d'autres incongruités ailleurs dans le tableau, par exemple, au total des fibres (carton, papiers) où Pointe-Fortune et Très-Saint-Rédempteur récupérerait plus que ce qu'ils ne produisent. Ces apparentes contradictions proviennent du fait que certaines données demeurent des estimations, notamment les quantités générées, où la moyenne provinciale pour les secteurs ruraux, soit 274 kg/personne/an, a été appliquée par Recyc-Québec. Compte tenu de la structure du secteur ICI-CRD (section 4.2.2), il est possible que dans le cas du territoire d'application, la norme du secteur des habitats semi-urbains (478 kg/personne/an) soit plus plausible pour Pointe-Fortune et Très-Saint-Rédempteur.

#### 4.2.2 Secteur ICI-CRD

Le tableau 4.2 livre le résultat de l'inventaire réalisé pour le secteur ICI-CRD de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Les quantités récupérées par ce secteur, et qui n'ont pas été mentionnées dans certains formulaires, ont été estimées en appliquant la même proportion que dans les formulaires où la distinction élimination/récupération était indiquée. Les proportions par catégories de matériaux ont été ventilées à l'aide des statistiques du rapport de Chamard-Criq-Roche (2000).

Globalement, il y aurait 21 703 t de matières résiduelles qui seraient générées par le secteur ICI-CRD dans le territoire d'application (notons que les boues industrielles et municipales ne sont pas incluses). De ce total, 5 188 t sont éliminées, ce qui signifie que le reste (16 504 t) serait valorisées, représentant ainsi à peu près 76 %. Ce chiffre contraste beaucoup avec le pourcentage de la valorisation dans le secteur résidentiel, qui atteint 19,3 %. Il est probable que la proportion récupérée dans le secteur ICI-CRD est surestimée, notamment parce que trois entreprises, à elles seules, récupèrent 6 763 tonnes de métaux et 4 600 t de carton. De plus les entreprises ayant répondu au questionnaire emploient en moyenne 29,3 contre 20,7 employés pour l'ensemble des entreprises du territoire d'application. En pondérant ces données pour tenir compte de ces éléments, le taux de récupération serait ainsi plutôt de 61,9 %.

Cette portion de l'inventaire met en évidence le fait que la majeure partie des matières résiduelles générées sur le territoire d'application du PGMR provient du secteur ICI-CRD (21 702 t contre 7 482 t dans le résidentiel). Il met aussi en évidence que le secteurs des entreprises récupère davantage que le secteur municipal, en quantité absolue et en proportion. Il ne s'agit pas là d'une situation particulière à ce territoire d'application de la MRC de Vaudreuil-Soulanges; l'ensemble des MRC du Québec semblent partager cette réalité. Comme les entreprises produisent généralement des matériaux dans certaines catégories en particulier, il est normal que leurs efforts de récupération portent fruits plus aisément, comparativement au secteur municipal ou toutes les catégories de matériaux sont produites, en petites quantités à la fois.

Les papiers/cartons (8 408 t) ainsi que les métaux (9 344 t) constituent la majeure partie des matières résiduelles générées et récupérées (respectivement 71 et 98 %). L'autre quantité majeure est celle des putrescibles avec 1 384 t, dont seulement 50 t sont valorisées, ce qui souligne encore l'importance de cet item dans l'atteinte des objectifs de la Politique 1998-2008. Les textiles méritent d'être mentionnés puisque 195 t sur un total de 578 t sont valorisées par une entreprise d'économie sociale. Finalement, le bois et les plastiques représentent un potentiel notable d'accroissement de la récupération alors que 915 t sont générées contre 119 t récupérées.

---

**Tableau 4.2      Matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par les secteurs CRD et ICI du territoire d'application.**

### 4.2.3 Synthèse

#### 4.2.3.1 Bilan de masse

Il y aurait donc un total de 29 184 t de matières résiduelles qui serait générées sur le territoire d'application du PGMR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. De ce total, 7 482 t sont issues du seul secteur municipal (résidentiel), le reste (21 702 t), proviendrait du secteur ICI-CRD. Dans ce secteur, une large part revient à l'industrie qui générerait 14 807 t, suivie par le secteur des institutions qui en produirait 3 215, tandis que les secteurs commerces et construction-démolition produiraient respectivement 2 924 et 756 t additionnelles.

À ce total, il faut ajouter quelque 4 500 t de boues qui pourraient, à la rigueur, être dites industrielles, bien qu'elles soient produites par une entreprise spécialisée dans les aliments congelés.

#### 4.2.3.2 Valorisation et élimination

Au chapitre de la valorisation, 17 975 t seraient valorisées. Le secteur municipal contribue pour 1 471 t à la réduction de l'élimination. Pour sa part, le secteur ICI-CRD récupérerait quelque 16 504 t, d'après le sondage.

En ce qui a trait à l'élimination, 11 209 t sont enfouies. De ce nombre, 6 011 t proviennent du secteur résidentiel (municipal), tandis que 5 198 t proviennent du secteur ICI-CRD.

#### 4.2.3.3 Cheminement des matières résiduelles

En ce qui a trait aux matières municipales générées sur le territoire d'application du PGMR, le cheminement est assez simple, puisque trois entreprises recueillent plus de 95 % des matériaux. Essentiellement, tous les matériaux se dirigent à l'extérieur du territoire d'application, autant les matières destinées à l'élimination que celles destinées au recyclage.

L'entreprise Matrec achemine les matières résiduelles résidentielles et du secteur ICI-CRD des municipalités qu'elle couvre (sauf Rigaud et Sainte-Justine-de-Newton) vers les sites de l'usine de triage de Lachenaie ou de tri et d'élimination de Longueuil.

Pour sa part, Rebutis Solides Canadiens achemine les matières de la collecte sélective à son centre de tri du complexe environnemental de Saint-Michel.

L'entreprise Robert Daoust achemine les matières résiduelles recueillies à Rigaud vers le site d'Argenteuil, et celles de Sainte-Justine-de-Newton vers Sainte-Sophie.

---

Peintures Recyclées du Québec Inc. reçoit les contenants de peintures et certains RDD recueillis lors des collectes organisées par la MRC et les achemine à son site de traitement de Victoriaville.

Les pneus sont pris en charge par Recyc-Québec, dans le contexte de son programme de valorisation des pneus. Toutefois, les pneus non-conforme sont dirigés vers le site de Sainte-Anne-des-Plaines.

Les métaux récupérés (acier et aluminium) sont acheminés vers Montréal, chez la firme AIM inc. (Compagnie Américaine de Fer et Métaux) ou encore chez ISPT-Fer Uni de Contrecoeur, tandis que le carton est pris en charge par Cascades Récupération. Mentionnons finalement que RCI Environnement œuvre dans le domaine de l'élimination (site de Longueuil) et de la récupération (site de Lasalle) auprès de certaines entreprises, sans que l'on puisse préciser les quantités en cause.

---

# Chapitre 5

## Gestion actuelle des matières résiduelles

### 5.1 Organismes et entreprises

L'article 53.9 de la LQE stipule que le plan de gestion doit comprendre le recensement des organismes et des entreprises qui oeuvrent sur le territoire d'application dans le domaine de la récupération, de la valorisation ou de l'élimination des matières résiduelles.

Les entreprises et les organismes visés par la Loi sont ceux qui amassent, recueillent ou collectent, sur ce territoire, les matières résiduelles en vue de leur valorisation (réemploi, recyclage, compostage, régénération, entreposage, tri, etc.) ou de leur élimination (collecte et transport, traitement ou transfert, mise en décharge, incinération, etc.). S'ajoutent aussi ceux qui oeuvrent dans le domaine des matières résiduelles, tant aux niveaux local que régional, provincial et national.

Les données résultant du recensement des organismes et des entreprises sont présentées au tableau 5.1. Celui-ci comprend généralement les coordonnées des organismes et des entreprises recensées, de même que leur champ d'intervention.

Rappelons que sur le territoire de la MRC, il n'y a pas de ressourcerie<sup>52</sup>, de centre de tri<sup>53</sup>, de lieu d'enfouissement domestique (sanitaire)<sup>54</sup>, de déchetteries<sup>55</sup>, de parc à conteneurs<sup>56</sup>, de dépôt permanent de RDD<sup>57</sup>, de centre de compostage<sup>58</sup>, de dépôt de matériaux secs<sup>59</sup> et d'incinérateur qui soient installés ou en exploitation. Par contre, il existe une entreprise qui assure le transfert des matières dangereuses, CRI Environment inc., à Coteaux-du-Lac.

---

<sup>52</sup> Source : <http://www.reseauxressourceries.org> (janvier 2004)

<sup>53</sup> Source : Banque de données sur les matières résiduelles de Recyc-Québec, février 2004.

<sup>54</sup> Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2003. Schéma d'aménagement révisé. Réalisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec la participation de la firme SOTAR, les contraintes à l'occupation, 27 août, p. 179.

<sup>55</sup> Source : [http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr\\_projetannexe4.pdf](http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr_projetannexe4.pdf)

<sup>56</sup> Source : [http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr\\_projetannexe4.pdf](http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr_projetannexe4.pdf)

<sup>57</sup> Source : [http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr\\_projetannexe4.pdf](http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr_projetannexe4.pdf)

<sup>58</sup> Source : [http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr\\_projetannexe4.pdf](http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr_projetannexe4.pdf)

<sup>59</sup> Source : [http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr\\_projetannexe4.pdf](http://www.cmm.qc.ca/pmgmr/documents/documents/pmgmr_projetannexe4.pdf)

**Tableau 5.1 Organismes et entreprises oeuvrant en valorisation et en élimination.**

	Organisme/Entreprise	Municipalité	Adresse	Champs d'activités/ Matières valorisées	Réduction	Réemploi	Recyclage	Compostage	Régénération	Entreposage	Tri	Collecte et transport	Traitement ou transfert	Mise en décharge	Incinération	
	<b>DANS LE TERRITOIRE D'APPLICATION</b>															
SOURCE	3	Centre d'action bénévole Soulanges	Saint-Polycarpe	371, Sainte-Catherine, C.P. 328, Saint-Polycarpe, Québec J0P 1X0	Récupération de textiles		✓	✓			✓					
	3	JUTEAU Pièces d'auto	Coteaux-du-Lac	16, rue du Parc, Coteaux-du-Lac, Québec J0P 1B0	Recyclage pièces automobiles		✓	✓				✓				
	1	CRI Environnement inc.	Coteau-du-Lac	75, rue du Progrès, Coteaux-du-Lac, Québec J0P 1B0	Récupération de batteries, RDD		✓	✓		✓						
	1	RFL Recyclage de lampes fluorescentes	Coteau-du-Lac		Métaux non ferreux, RDD, verre			✓				✓	✓	✓		
	1	Centre de recyclage Le Mécano enr.	Sainte-Justine-de-Newton	1000, Chemin Ranger, Sainte-Justine-de-Newton, Québec J0P 1T0	Pneus usagés		✓				✓		✓			
	2	Les Encans Saint-Télesphore	Saint-Télesphore	2250, Route 340, Saint-Télesphore, Québec J0P 1Y0	Meubles usagés		✓			✓	✓		✓		✓	
	2	Friperie Joli	Côteau-du-Lac	15-A, Principale, Côteau-du-Lac, Québec J0P 1B0	Vêtements usagés				✓							
	2	Seguin Machinery	Pointe-Fortune	333, chemin Fortune, Pointe-Fortune, Québec J0P 1N0	Machineries usagées		✓	✓			✓		✓	✓		
	<b>EN DEHORS DU TERRITOIRE D'APPLICATION, mais dans la MRC</b>					✓										
SOURCE	1	Daoust & fils	Hudson		Collecte de matières résiduelles										✓	
	1	Intersan	Salaberry-de-Valleyfield		Poste de transbordement régional de déchets											
	1	Éco Peintures	Beauharnois-Salaberry		Collecte gratuite et fournisseur de bacs											
	2	Matrec Transvivck.	Boucherville	4, chemin du Tremblay, Boucherville, Québec J4B 6Z5	Gestion des matières résiduelles/toutes matières/élimination ou récupération			✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	
	2	Rebuts Solides Canadiens (3330362 Canada Inc.)	Montréal	1250, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 4200, Montréal, Québec H3B 4W8	Gestion des matières résiduelles/toutes matières/élimination ou récupération											
	3	Récupération Cascades	Anjou	7525 Est, boul. Henri-Bourassa, Anjou, Québec H1W 1N9	Récupération de papier et de carton			✓					✓	✓		✓
	3	Drainamar inc.	Anjou	8600, rue Jarry Est, Anjou, Québec H1J 1X7	Récupération de RDD											
	1	Enviroplast		9060, boul. Parkway, Anjou, Québec H1J 1N5	Récupération de plastique			✓						✓		
	1	Infolaser		7671, boul. Métropolitain Est, Anjou, Québec H1J 1J8	Recyclage cartouches imprimante laser		✓			✓			✓			
	1	Le Groupe Lavergne (Division Petco)		8800, Crescent 1, Anjou, Québec H1J 1C8	Récupération et recyclage de plastique			✓					✓	✓		
	1	Pneus et rechapage SP inc		9135, rue Edison, Anjou, Québec H1J 1T4	Recyclage et réchappement de pneus		✓	✓			✓		✓	✓		
	1	Recyclage Camco Inc.		20500, avenue Clarke-Graham, Anjou, Québec H9X 4B6	Récupération de carton, de verre, de plastique, e métaux non ferreux			✓				✓	✓			
	1	CFER des Sources		2900, rue Lake, bureau 2, Dollard-des-Ormeaux, Québec H9B 2P1	Récupération de plastique			✓				✓	✓			
	2	RAYLOBEC Inc.	Vaudreuil-Dorion	325 rue Marie-Curie, Vaudreuil-Dorion, PQ J7V 5V5	Transbordement de matières résiduelles									✓		
2	Pavage Vaudreuil	Vaudreuil-Dorion	888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion, Qc J7V 8P2	Recyclage de béton et asphalte			✓									
	<b>EN DEHORS DE LA MRC</b>															
1	Écosys Canada Inc.		9625, Côte-de-Liesse, Dorval, Québec H9P 1A3	Récupération et recyclage de matériel informatique et composantes électroniques		✓	✓		✓			✓	✓			
1	9082-6579 Québec Inc. Récup Glob Inc		490, 2 <sup>e</sup> Avenue, app. 4. Lachine, Québec H8S 2T2	Récupération de papier et de carton							✓	✓				



**Tableau 5.1 Organismes et entreprises oeuvrant en valorisation et en élimination.**

	Organisme/Entreprise	Municipalité	Adresse	Champs d'activités/ Matières valorisées	Réduction	Réemploi	Recyclage	Compostage	Régénération	Entreposage	Tri	Collecte et transport	Traitement ou transfert	Mise en décharge	Incinération
1	Greenpeace Canada	Toronto	250, rue Dundas Ouest, bureau 605, Toronto, Ontario M5T 2Z5	Organisme environnemental	✓										
1	Le Fonds d'action québécois pour le développement durable	Québec	43, rue Saint-Nicolas, Québec, Québec G1K 6T3	Organisme environnemental	✓										
1	RQGE (Réseau Québécois des Groupes Écologistes)	Montréal	4200, rue Adam, Montréal, Québec H1V 1S9	Organisme environnemental	✓										
1	Société québécoise de la récupération et de recyclage (siège social)	Québec	675, rue Saint-Amable, bureau 300, Québec, Québec	Organisme environnemental	✓										
1	Canpal inc.	Anjou	10601, boul. Ray-Lawson, Anjou, Québec H1J 1M4	Récupération de palettes de bois		✓									

N.D. Non disponible.

Sources :

- 1 Recyc-Québec. Base de données des matières résiduelles (BDMR), février 2004.
- 2 MRC de Vaudreuil-Soulanges.
- 3 Sondage auprès du secteur ICI-CRD de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, de décembre 2003 à février 2004.

## 5.2 Ententes intermunicipales

L'article 53.9 de la LQE stipule que le plan de gestion doit comprendre les ententes intermunicipales dans le domaine de la récupération, de la valorisation ou de l'élimination des matières résiduelles.

Le tableau 5.2 présente les ententes intermunicipales actuellement en vigueur, concernant la valorisation et l'élimination des matières résiduelles.

**Tableau 5.2 Ententes intermunicipales.**

Organisme	Municipalité	Objet	Source
Bureau spécial des délégués concernant la gestion des déchets	MRC de Beauharnois-Salaberry, MRC du Haut-Saint-Laurent et MRC de Vaudreuil-Soulanges (toutes les municipalités de la MRC, incluant celles du territoire d'application)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction d'un incinérateur régional – générateur d'électricité;</li> <li>Élaborer un programme régional de gestion des déchets;</li> <li>Mettre en œuvre et exploiter les systèmes de gestion.</li> </ul> Note : le lieu d'élimination de la MRC de Beauharnois-Salaberry pourrait faire partie du programme.	1
Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC)	Toutes les municipalités de la MRC, incluant celles du territoire d'application	Entente intermunicipale par laquelle les municipalités locales ont confié à la MRC la responsabilité de la gestion régionale de tous les déchets, à l'exception de la collecte et du transport des déchets domestiques.	8
Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC)	Des 12 municipalités du territoire d'application du PGMR de la MRC, seules Rigaud et Sainte-Justine-de-Newton ne sont pas comprises.	Service régional de gestion des déchets domestiques, 2001 à 2005, 41 876 unités (collecte, transport et disposition des déchets domestiques) Note : service pour les secteurs municipal et ICI.	2, 3, 4, 5, 6, 7

Sources :

- MRC de Vaudreuil-Soulanges, 1989. Règlement numéro 45. 18 janvier, 7 p.
- MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2000. Soumission pour la collecte, transport et disposition des déchets domestiques, cédula de collecte, addenda 1, point 3. Avril, 1 p.
- MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2000. Résultats du processus de soumission regroupée pour les déchets domestiques, résolution 2000-05-54A. 24 mai, 1 p.
- MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2000. Entente intermunicipale relative à la gestion des déchets dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges. 29 août, 14 p.
- MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2000. Contrat intervenu entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et Services Matrec inc. pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques, 2001 à 2005. 6 septembre, 7 p.
- MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2001. Ajout au contrat intervenu entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et Services Matrec inc. pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques, 2001 à 2005, concernant Rivière-Beaudette. 16 novembre, 3 p.
- MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2002. Ajout au contrat intervenu entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et Services Matrec inc. pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques, 2001 à 2005, concernant le village de Saint-Zotique. 28 janvier, 3 p.
- MRC de Vaudreuil-Soulanges, 1991. Entente intermunicipale relative à tous les déchets à l'exception de la collecte et le transport des déchets domestiques.

### 5.3 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

Les municipalités du territoire d'application ont délégué à la MRC leur compétence en matière de gestion des matières résiduelles, mais elles se sont réservées un droit de retrait dans le domaine de la collecte et du transport des déchets domestiques<sup>8</sup>. Les municipalités de Rigaud et de Sainte-Justine-de-Newton n'ont pas adhéré au système régional de cueillette et transport des déchets domestiques.

Le tableau 5.3 présente les informations relatives aux coûts qu'engendre, pour les municipalités, la cueillette, le transport, l'élimination et la récupération de ces matières.

#### 5.3.1 Collecte sélective des matières recyclables

La collecte sélective porte en porte fut implantée à l'automne 1991 sur le territoire de la MRC. Elle dessert toutes les municipalités<sup>60</sup> et couvre autant le secteur municipal que le secteur ICI-CRD<sup>61</sup>.

Cette collecte se distingue par la grande variété de matières recyclables comprises dans les catégories suivantes : papier et carton, plastique, contenants de verre, de lait et de jus ainsi que des contenants et les produits fait de métal<sup>62</sup>.

Grâce à la collecte sélective, la population du territoire d'application détourne ainsi 19,3 % des matières recyclables de l'élimination dans le secteur municipal et 61,9 % dans le secteur ICI-CRD. Cette collecte sélective a occasionné des déboursés de 235 378\$ en 2003, soit un coût unitaire de 21,35 \$ par unité desservie ou de 160,01 \$ la tonne récupérée. Il est à noter que chaque Municipalité paie pour ses bacs de récupération et les vend ou les donne à ses citoyens.

#### 5.3.2 Entente intermunicipale pour la collecte sélective<sup>63</sup>

Il existe une entente intermunicipale entre la MRC et ses municipalités ayant pour objet, notamment, la gestion de la collecte sélective (tableau 5.2). Elle concerne la collecte sélective, le tri et la mise en marché des matières secondaires récupérables.

<sup>60</sup> Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges. La collecte sélective, guide de récupération et calendrier de collecte. Dépliant couleur de 4 p.

<sup>61</sup> Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2004. Mémoire sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal. Janvier, 4 p.

<sup>62</sup> Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges. La collecte sélective, guide de récupération et calendrier de collecte. Dépliant couleur de 4 p.

<sup>63</sup> Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2000. Entente intermunicipale relative à la gestion des déchets dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges. 29 août, 14 p.; MRC de Vaudreuil-Soulanges, 1999. Appel d'offres pour la collecte sélective, tri et mise en marché des matières secondaires récupérables sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, p. 39.

---

La MRC voit à la réalisation de l'objet de l'entente, prend les moyens nécessaires à cette fin. Dans ce contexte, les municipalités s'engagent à collaborer à la réalisation de l'objet de l'entente. Chaque Municipalité est responsable des plaintes déposées par ses citoyens concernant l'objet de l'entente et doit, entre autres, répondre à ces plaintes et en informer la MRC.

Les coûts liés à l'entente sont partagés entre les Municipalités au prorata du nombre d'unités de logement. Elle comprend les catégories suivantes : résidences, unités de deux, trois, cinq logements ou plus, commerces, institutions, fermes et autres catégories.

#### 5.3.3 Contrat de service pour l'enlèvement et le transport des matières recyclables<sup>64</sup>

Le contrat de service, signé entre la MRC et 3330362 Canada inc., concerne la collecte, le transport, le tri et la mise en marché des matières recyclables pour toutes les municipalités locales de la MRC. Il a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et se terminera le 31 décembre 2004.

3330362 Canada inc. (l'entrepreneur) doit procéder à l'enlèvement et au transport des matières recyclables pour toutes les unités d'occupation à desservir à l'intérieur du territoire d'application. Les unités correspondent à tout bâtiment à des fins résidentielles, toute résidence unifamiliale ou multiple, toute maison-mobile, toute roulotte et tout autre immeuble résidentiel, commercial, institutionnel et industriel.

L'entrepreneur doit aussi s'assurer du tri et du traitement des matières collectées en vue de leur recyclage dans un centre de récupération, soit actuellement Rebutis solides Canadiens inc. situé dans la ville de Montréal et à 41 km de la MRC. L'entrepreneur devient propriétaire des matières.

Les catégories de matières récupérées sont le papier, le carton, le verre, les métaux et le plastique. La MRC se réserve le droit d'ajouter d'autres matières secondaires recyclables lorsque le traitement de ces matières sera disponible.

Pour l'année 2003, le nombre d'unités à desservir est estimé à 11 026 pour le territoire d'application. La majorité des unités dispose d'un bac bleu de 64 l. Toutefois, Très-Saint-Rédempteur a fourni à l'ensemble de ses citoyens un bac roulant. De plus, selon les informations transmises par les Municipalités, certains résidents se sont dotés, eux-mêmes, de ce type de bacs. Les données disponibles ne permettent pas d'estimer le nombre de bacs distribués ponctuellement.

---

<sup>64</sup> Sources : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 1999. Contrat intervenu entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et 3330362 Canada inc pour la collecte sélective des matières recyclables de 2000 à 2004, 8 décembre, 4 p. et formule de soumission de l'entrepreneur.

**Tableau 5.3 Dépenses réelles par municipalité et unités desservies en 2003 pour les déchets domestiques, la collecte sélective et les RDD.**

Municipalité	Déchets domestiques			Collecte sélective			Collecte des RDD
	Collecte (\$)	Transport (\$)	Disposition (\$)	Collecte (\$)	Transport (\$)	Disposition (\$)	Collecte, transport et disposition confondus (\$)
Coteau-du-Lac	74 503	24 873	64 235	19 148	11 263	9 011	7 954
Les Coteaux	51 649	17 243	44 531	11 485	6 756	5 405	3 516
Pointe-Fortune	9 990	3 335	8 613	2 345	1 379	1 104	592
Rigaud	52 955 Dépenses indivises		25 093	14 761		11 808	9 730
Rivière-Beaudette	29 896	9 981	25 776	7 103	4 178	3 343	2 525
Saint-Clet	25 636	8 558	22 103	5 405	3 179	2 543	2 675
Saint-Polycarpe	28 237	9 427	24 346	6 234	3 685	2 948	3 383
Saint-Télesphore	14 409	4 810	12 423	3 156	1 856	1 485	1 874
Saint-Zotique	72 045	24 052	62 115	15 953	9 384	7 507	6 074
Sainte-Justine-de-Newton	46 087 Dépenses indivises		3 822	2 248		1 799	2 330
Sainte-Marthe	173 534	57 933	149 616	41 037	24 139	19 311	2 784
Très-Saint-Rédempteur	10 292	3 436	8 874	2 432	131	1 144	923
Total	522 810	307 535	246 028	114 326	67 251	53 801	44 360
Total fusionné (collecte, transport et disposition)	1 175 415			235 378			44 360
Nombre d'unités/portes desservies	12 361	12 361	12 361	11 026	11 026	11 026	N/A
Coût par unité/porte (système rég. seulement)	42,30	24,88	19,90	10,37	6,10	4,88	N/A
Coût fusionné par porte	95,09			21,35			
Coût à la tonne	86,96	51,16	40,92	77,72	45,72	36,57	303
Coût fusionné à la tonne	195,48			160,01			44 360

Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges.

#### 5.3.4 Résidus putrescibles

Les résidus putrescibles ne font l'objet d'aucune collecte porte-à-porte sur le territoire d'application ni dans le reste de la MRC. La Municipalité Saint-Polycarpe a tenté de profiter d'une démarche de la Municipalité de Valleyfield pour distribuer des

---

composteurs domestiques, mais le projet ne s'est jamais concrétisé. La Municipalité de Saint-Zotique, pour sa part, a vendu entre 100 et 125 composteurs en 2002.

#### 5.3.5 Collecte des résidus domestiques dangereux

La MRC organise, aux deux ans, des collectes des résidus domestiques dangereux (RDD) sur le territoire d'application, avec des points de chute dans trois municipalités du territoire d'application, soit Saint-Polycarpe, Rigaud et Coteau-du-Lac.

La collecte de RDD de la MRC connaît un franc succès. Cette collecte spéciale est un bel exemple montrant qu'une collaboration est possible entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges, les municipalités et la population afin de mieux protéger l'environnement. Notons que les peintures font aussi l'objet de récupération, par le biais de Peintures Récupérées du Québec Inc., et que deux points de chute existent, sur le territoire d'application, soit le magasin Rona à Saint-Polycarpe et la Coop de Sainte-Marthe.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges affiche un haut taux de participation, soit environ 8 % des unités de logement<sup>65</sup>. Cette activité a ainsi permis de détourner près de 150 t de RDD de l'élimination en 2003, ainsi que plus de 22 t de peintures.

#### 5.3.6 Collecte des encombrants et des matériaux secs

La collecte des encombrants est incluse dans les contrats relatifs à la collecte et au transport des matières résiduelles des municipalités (tableau 5.3). C'est le cas aussi pour Saint-Justine-de-Newton et Rigaud, même si elles ne participent pas au système régional de cueillette et transport. Cette collecte est habituellement offerte de porte-à-porte.

#### 5.3.7 Collecte des pneus

La collecte des pneus est effectuée par les propriétaires de garages et certaines municipalités, via le programme de Recyc-Québec. Tel qu'indiqué dans la base de données des matières résiduelles de Recyc-Québec, 11 627 pneus ont été récupérés sur le territoire d'application du PGMR en 2001, tandis que la collecte réalisée en 2003 (en même temps que celle des RDD) a permis d'en récupérer 5 794 autres. De ce nombre, 807 pneus non conformes ont été entreposés au site de Sainte-Anne-des-Plaines.

---

<sup>65</sup> Source : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 5 novembre 2003. Données de la collecte de RDD 2003...

### 5.3.8 Collecte des boues

#### 5.3.8.1 Fosses septiques

Aucune entreprise spécialisée dans la collecte des boues de fosses septiques n'a été identifiée sur le territoire d'application. Il existe toutefois des entreprises spécialisées dans la collecte des boues de fosses septiques à l'Île Perrot (Sanivac), à Valleyfield (Dassyloi), à Saint-Stanislas-de-Kostka (Sanitaire Chayer) et à Hudson (Services de Rebutis Soulanges).

Il n'a pas été possible d'obtenir les données de ces entreprises, car elles sont jugées confidentielles. Dans ce contexte, la quantité de boues produites annuellement sur le territoire d'application, en m<sup>3</sup>, a été estimée à l'aide des formules tirées du *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles* de l'AOMGMR (2001).

À partir des données du ministère des Ressources Naturelles (MRN, 1999), le nombre de bâtiments desservis par une fosse septique a été évalué à 8075. La totalité de ces bâtiments ont été considérés comme des résidences permanentes, ce qui reflète vraisemblablement la réalité du territoire, à peu de choses près. La quantité estimée de boues de fosses constitue donc un maximum produit annuellement.

Ainsi, le volume annuel a été estimé à 13 768 m<sup>3</sup> par année. Cette quantité représente probablement un maximum. Toutefois, pour les raisons évoquées précédemment, il n'a pas été possible de préciser davantage cette donnée.

#### 5.3.8.2 Boues municipales

La collecte de données effectuée auprès des municipalités a permis d'inventorier qu'une Municipalité possède un programme municipal lié à la collecte des boues municipales sur le territoire d'application, soit Rivière Beaudette.

#### 5.3.8.3 Boues industrielles

La collecte de données effectuée auprès des industries a permis de constater qu'il n'y a que qu'une entreprise qui produirait des boues industrielles sur le territoire d'application. Les matières pouvant être assimilées à des boues industrielles proviennent de Delta DailyFood, une entreprise de Rigaud spécialisée dans les repas pour les compagnies aériennes.

### 5.3.9 Collecte municipale desservant les ICI

La collecte des matières résiduelles, effectuée auprès des industries, des commerces et des institutions, est réalisée en partie par les mêmes entreprises que celles en contrat avec la MRC, soit Matrec, Rebutis Solides Canadiens et Daoust et fils. Toutefois, le sondage a montré que d'autres entreprises oeuvrent auprès du secteur ICI-CRD de la MRC, notamment RCI Environnement, SIDBEC-Feruni, Transport Chaperon, Kruger, Safety Clean, les pneus LP, BFI, Sanivac, Paul Eddy, etc.

#### 5.3.10 Collecte des matières résiduelles domestiques

La collecte régulière des matières résiduelles domestiques est effectuée par deux entreprises exclusivement, soit Matrec Transvick pour 10 municipalités sur 12 et Robert Daoust et fils pour Rigaud et Sainte-Justine-de-Newton. Ceux-ci incluent la collecte, le transport et l'élimination. Voir le tableau 5.2 pour plus de renseignements.

#### **5.4 Programmes municipaux de communication et de sensibilisation recensés**

La collecte de données auprès des Municipalités et de la MRC a permis d'observer les faits suivants :

- 
- l'absence d'un site internet général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges; par contre elle dispose d'un site pour la collecte sélective hébergé sur le site de la Municipalité de Rigaud;
  - une diffusion irrégulière de renseignements sur la valorisation : préparée et diffusée par certaines Municipalités via les bulletins municipaux;
  - une campagne de porte-à-porte pour sensibiliser les citoyens au moment de démarrer la collecte sélective. La MRC a de plus distribué des guides de récupération à chaque adresse civique dans toutes les municipalités en 2000 et 2003;
  - des campagnes de promotion pour distribuer des composteurs.

#### **5.5 Coûts de gestion assumés par le secteur municipal, en 2003**

Les coûts relatifs aux collectes municipales des matières résiduelles ont été établis à partir des données apparaissant dans les contrats de collecte et de transport des matières résiduelles (collectes régulière et sélective) en vigueur dans les municipalités et dans les questionnaires complétés par les organismes Municipaux.

Le tableau 5.3 présente les coûts afférents à la collecte sélective et à la collecte des résidus sur le territoire d'application. On constate, notamment, que la collecte des résidus, incluant l'enfouissement, a coûté pour 2003 plus de 1 076 000 \$ aux Municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges qui utilisent le système régional de collecte. À ce chiffre, il faut ajouter 52 955 \$ pour Rigaud et 46 087 \$ pour Sainte-Justine-de-Newton, ce qui porte le total pour les matières destinées à l'élimination à 1 175 000 \$. La collecte sélective implique des déboursés de l'ordre de 235 000 \$ pour la même période. Il en découle que le coût de l'enfouissement est de l'ordre de 195 \$/t, tandis que celui de la valorisation (secteur résidentiel seulement) est de 160 \$/t.

En somme, le coût de la gestion des matières résiduelles pour les Municipalités du territoire d'application de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, pour 2003, est de plus de 1 410 000 \$.

***Partie B : Orientations, objectifs,  
mise en œuvre et suivi***

---

## Chapitre 6

### Gestion intégrée des matières résiduelles

Les cinq premiers chapitres du plan concernent le bilan de la situation actuelle de la gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. On y observe les points saillants suivants :

- la localisation de la MRC est très particulière. Elle se situe entre la rivière des Outaouais et le fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et la province de l'Ontario;
- à ce jour, la MRC détient la compétence déléguée dans tout le domaine de la gestion des matières résiduelles pour les 23 municipalités de la MRC, sauf pour la collecte et le transport des déchets domestiques pour cinq municipalités;
- une entente intermunicipale existe via le Bureau spécial des délégués concernant la gestion des déchets (MRC de Beauharnois-Salaberry, MRC du Haut-Saint-Laurent et MRC de Vaudreuil-Soulanges) pour les éléments suivants : construction d'un incinérateur régional – générateur d'électricité; élaborer un programme régional de gestion des déchets; mettre en œuvre et exploiter les systèmes de gestion; le lieu d'élimination de la MRC de Beauharnois-Salaberry pourrait faire partie du programme;
- la MRC a la responsabilité d'élaborer son PGMR pour 12 de ses municipalités, soit le secteur ouest qui représente 28 163 habitants, soit 27 % de sa population, pour 567,58 km<sup>2</sup> et 12 528 portes;
- 83,4% de ce territoire d'application est composé de la zone agricole. Ensuite, on distingue le secteur du mont Rigaud et trois secteurs plus urbanisés, situés à Rigaud, Saint-Polycarpe et Coteau-du-Lac;
- l'agriculture joue un rôle de premier plan en termes d'occupation du territoire, mais aussi en termes économiques. Pour le commerce et les services, on y observe des artères commerciales d'une certaine importance dans les municipalités de Rigaud, de Saint-Zotique et à Coteau-du-Lac. Ces artères sont situées à l'intérieur des périmètres d'urbanisation. Dans les autres municipalités du PGMR, il y a des petits noyaux commerciaux à faible rayonnement;

- 
- notons qu'il n'y a aucune affectation « lieu d'enfouissement » ou « dépôt de matériaux secs » dans le schéma. Dans ce contexte, le schéma précise, notamment, que les règlements municipaux doivent prévoir l'interdiction des activités de traitement, d'entreposage, d'enfouissement et d'élimination des déchets sur l'ensemble de leur territoire;
  - le territoire d'application comprend uniquement des installations de valorisation concernant le traitement des eaux usées. Les installations actuelles du territoire d'application et de celui de la MRC ne permettraient pas de recevoir l'augmentation des matériaux qui découlerait de l'application du PGMR;
  - il n'y a aucun équipement d'élimination sur le territoire d'application. Il n'y pas de matières résiduelles acheminées vers des installations d'incinération et il n'existe pas de centre de traitement des boues de fosses sur le territoire de la MRC;
  - Le secteur résidentiel générerait quelque 7 483 t de matières résiduelles par année et le taux de récupération résidentiel est de 19,7%, ce qui le classe parmi les meilleurs au Québec;
  - Les matières putrescibles ou compostables (3 030 t) constituent la majeure partie des matières résiduelles résidentielles produites sur le territoire d'application, soit 40 %;
  - Il y aurait 21 703 t de matières résiduelles qui seraient générées par le secteur ICI-CRD dans le territoire d'application. De ce nombre, environ 76 % seraient valorisées;
  - Au chapitre de la valorisation, 17 975 t seraient valorisées. Le secteur municipal contribue pour 1 471 tonnes à la réduction de l'élimination. Pour sa part, le secteur ICI-CRD récupérerait quelque 16 504 tonnes;
  - En ce qui a trait à l'élimination, 11 209 t sont enfouies. De ce nombre, 6 011 t proviennent du secteur résidentiel (municipal), tandis que 5 198 t proviennent du secteur ICI-CRD;
  - Le cheminement des matières municipales générées sur le territoire d'application est assez simple puisque trois entreprises recueillent plus de 95 % des matériaux;
  - Essentiellement, tous les matériaux se dirigent à l'extérieur du territoire d'application, autant les matières destinées à l'élimination que celles destinées au recyclage;
  - Les programmes municipaux de communication et de sensibilisation sont ponctuels et à diversifier;
  - Le coût de la gestion des matières résiduelles pour les Municipalités du territoire d'application de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, pour 2003, est de plus de 1 410 000 \$.

Les sections qui suivent présentent le plan de gestion du territoire d'application, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre et de son suivi.

---

La première section décrit les enjeux de la planification et de la gestion des matières résiduelles sur ce territoire d'application. Cette démarche permet, à la deuxième section, de préciser les orientations et les objectifs spécifiques du plan. Enfin, la gestion projetée est décrite en détail à la troisième section.

## 6.1 Enjeux

La MRC de Vaudreuil-Soulanges est située en Montérégie et est contiguë à l'île de Montréal. On y compte 23 municipalités et, pour les besoins de l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles, 11 font partie du territoire couvert par la CMM. En conséquence, la MRC de Vaudreuil-Soulanges peut mettre en œuvre deux PGMR, soit le sien, couvrant 12 municipalités, et celui de la CMM pour les 11 autres municipalités.

Les 12 municipalités faisant l'objet du présent PGMR représentent le secteur ouest, lequel regroupe 27 % de la population de la MRC. Ce territoire d'application s'est développé en fonction des noyaux villageois existants, mais aussi en fonction des axes routiers intermunicipaux ou régionaux et des cours d'eau. Comme mentionné à la section 2.3, on y observe que 83,4% est composé de la zone agricole. Ensuite, on distingue le secteur du mont Rigaud et trois secteurs plus urbanisés, situés à Rigaud, à Saint-Polycarpe et à Coteau-du-Lac.

On se rappellera que le PGMR doit favoriser la mise en œuvre de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et ainsi augmenter le taux de valorisation des résidus des secteurs « municipal » (M), « construction, rénovation et démolition » (CRD) et « industriel, commercial et institutionnel » (ICI). Il doit aussi assurer la sécurité des activités d'élimination, tant pour les personnes que pour l'environnement.

Le bilan 2003 de la gestion des matières résiduelles du secteur municipal, du territoire d'application, a permis d'observer que 19,7 % des matières sont globalement récupérées (tableau 4.1). En pondérant les résultats des matières récupérées en fonction des objectifs à atteindre d'ici 2008, par matière, la MRC atteint un taux de récupération de 20,6 %. En observant le bilan et le taux de récupération de l'ordre de l'ordre de 20 %, on note que les Municipalités du territoire d'application sont en déficit « de récupération », relativement aux exigences de la Politique 1998-2008.

---

Dans un tel contexte, le premier enjeu est directement lié à la production de matières résiduelles, puisque certaines activités reliées aux matières résiduelles occasionnent potentiellement des impacts négatifs, tant dans les milieux naturel que socio-économique. C'est la production même de matières résiduelles qui doit être remise en question, ce qui suppose que les producteurs et les distributeurs de biens auront un rôle important à jouer dans le processus de réduction de la génération des matières résiduelles.

De plus, dans une perspective de développement durable, il est souhaitable que les producteurs et les distributeurs de biens envisagent des compensations financières pour les biens « jetables » qu'ils produisent. À cet effet, le gouvernement du Québec a agi en adoptant la loi 102 et le nouveau règlement provincial « relatif à la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles ». La mise en application du règlement est fondamentale pour la mise en œuvre du PGMR.

En fonction des pouvoirs législatifs de la MRC et de ses municipalités, les enjeux liés à la planification et à la gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application de la MRC de Vaudreuil-Soulanges peuvent être subdivisées en quatre grands thèmes :

***Gestion intégrée :***

- la mise en œuvre coordonnée de deux PGMR sur le même territoire municipal, soit celui de la MRC;
- établir un consensus des municipalités quant à la gestion commune de la valorisation et de l'élimination sur le territoire de la MRC;
- la difficulté de gérer les matières résiduelles, tout en contrôlant les coûts, en l'absence de plusieurs équipements de gestion, privé ou public, sur le territoire de la MRC;
- développer un partenariat et un climat de confiance avec le secteur ICI-CRD relativement à la gestion des matières résiduelles, notamment afin de favoriser l'échange de données.

***Réduction :***

- les activités d'éducation et de sensibilisation visant la réduction à la source des matières résiduelles;
- la sensibilisation de la population à l'importance de réduire le volume des matières valorisées et éliminées.

**Valorisation :**

- la connaissance détaillée des matières valorisées (catégories, quantités, cheminement);
- la mise en œuvre de cette valorisation compte tenu de la faible densité de peuplement du territoire d'application;
- les coûts associés à la valorisation demeureront plus élevés à court terme que ceux de l'élimination;
- le compostage des matières putrescibles sur le territoire, par le biais d'équipements communs, et la mise en marché de ce compost.

**Élimination :**

- la redistribution progressive des ressources financières actuellement allouées aux services et aux équipements d'élimination vers ceux utilisés pour la valorisation.

**6.2 Orientations et objectifs**

Le PGMR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges s'inscrit dans la perspective du développement durable. Ce concept de 1987 vise à réconcilier le développement économique et social, la protection de l'environnement, de même que la conservation des ressources naturelles<sup>66</sup>.

L'élaboration du plan tient compte des lois et des règlements en vigueur ainsi que de la prépublication du *Règlement sur l'élimination des matières résiduelles*. L'élaboration du PGMR prend en compte que :

- les coûts impliqués dans la gestion des matières résiduelles doivent demeurer raisonnables pour la collectivité;
- la gestion des matières résiduelles doit être flexible et durable;
- les solutions envisagées doivent être acceptées socialement.

Soulignons que la démarche technique est encadrée par la Politique 1998-2008 et par le *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles*. Ainsi, les orientations sont basées sur la connaissance des principaux enjeux de la planification et de la gestion des matières résiduelles du territoire d'application de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Les orientations présentent une vision d'ensemble concernant ce territoire d'application. Comme l'indique le *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles*, les orientations servent de cadre de référence pour la définition et la compréhension des objectifs et des moyens de mise en œuvre du plan, en plus d'établir une base de

<sup>66</sup> Source : [http://www.menv.gouv.qc.ca/programmes/dev\\_dur/definition.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/programmes/dev_dur/definition.htm)

**Tableau 6.1 Orientations et objectifs à atteindre pour le territoire d'application de la MRC de Vaudreuil-Soulanges<sup>67</sup>.**

Orientation		Objectif	
1	La MRC assume un rôle de chef de file, orchestre les efforts et les services en planification des matières résiduelles	1	Coordonner la mise en œuvre des deux plans de gestion des matières résiduelles du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
		2	Planifier le suivi prévu au PGMR et procéder à son application jusqu'en 2008, sur le territoire d'application
		3	Promouvoir, pour la MRC et pour chacune des municipalités du territoire d'application, une politique d'acquisition de biens basée sur ISO 14000 <sup>68</sup> et axée sur les produits recyclés ou recyclables
2	Gérer avec efficacité les matières résiduelles, sur le territoire d'application	4	Mettre de l'avant des mesures favorisant la réduction à la source et la valorisation
		5	Favoriser le développement d'organismes, style « ressourcerie », pour le succès de l'atteinte des objectifs de valorisation
		6	Favoriser la mise en commun de services municipaux
		7	Optimiser les services d'entreprises privées pour la collecte et pour le transport des matières résiduelles
3	Impliquer l'ensemble des producteurs de matières résiduelles (population et entreprises) du territoire d'application	8	Rendre accessible l'information concernant le PGMR afin de favoriser la réduction et la récupération
		9	Effectuer, auprès de la population, des écoles et des commerces du territoire d'application, la promotion d'activités permettant 1) de réutiliser, sans transformation, des biens de consommation, et 2) de recycler
		10	Identifier, évaluer et appliquer un plan afin d'optimiser la valorisation du textile
4	Diminuer la quantité de matières résiduelles enfouies	11	Améliorer graduellement le système de bacs de recyclage pour le secteur résidentiel, en identifiant les modifications souhaitables pour chaque municipalités ou quartier
		12	Réduire l'enfouissement de matières putrescibles en favorisant la mise en place d'une collecte spécifique et assurant un traitement des matières, soit sur le territoire de la MRC ou à l'extérieur.
		13	Aider au développement des services de recyclage, de compostage et de régénération pour les ICI
		14	Promouvoir une gestion intégrée des matières résiduelles en optimisant les équipements actuels et projetés situés dans le territoire de la MRC
		15	Permettre, dans le territoire d'application, la valorisation de matières putrescibles provenant de l'extérieur, tout en assurant une autonomie financière pour le traitement
		16	Interdire la mise en décharge dans le territoire d'application de déchets provenant de l'extérieur de ce dit territoire.

consensus et d'encadrer les différentes actions publiques et privées sur le territoire d'application. Elles doivent privilégier la hiérarchie des 3RV-E (réduction, réemploi, réutilisation, valorisation et élimination) comme moyens pour favoriser l'atteinte des objectifs de la Politique 1998-2008.

<sup>67</sup> Les orientations et les objectifs doivent être analysés et utilisés en interaction.

<sup>68</sup> Pour information : [http://www.scc.ca/standards/iso14000/index\\_f.html](http://www.scc.ca/standards/iso14000/index_f.html)

---

Dans ce contexte, les orientations et les objectifs à atteindre en matière de réduction, de valorisation et d'élimination, présentés au tableau 6.1, sont étroitement interreliés.

### **6.3 Description du scénario élaboré**

Le scénario décrit dans cette section repose sur le bilan de la situation actuelle ainsi que sur l'analyse des enjeux, des orientations et des objectifs que s'est donné le conseil de la MRC afin de réaliser une gestion intégrée des matières résiduelles sur le territoire d'application du PGMR. De plus, ce scénario tient compte du fait qu'une partie du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est couvert par le PMGMR de la CMM.

Le scénario décrit les secteurs d'intervention (à l'intérieur du territoire d'application et, s'il y a lieu, à l'extérieur du territoire), les services à offrir, les installations nécessaires actuelles et projetées, ainsi que les objectifs fixés par le PGMR en fonction de la Politique 1998-2008.

Le scénario prend aussi en compte certaines caractéristiques de la gestion des matières résiduelles dans la MRC, notamment l'absence de lieu d'élimination, le caractère plus rural du territoire d'application du PGMR comparé au reste de la MRC, ainsi que la proximité du pôle formé par la CMM.

Dans l'ensemble, le scénario retenu pour ce PGMR pose le défi d'accroître la récupération dans le secteur résidentiel afin de le faire passer de 20 à 60 % d'ici 2008, ce qui ferait en sorte que quelque 3 000 t de matières résiduelles éviteraient l'enfouissement à chaque année au terme de l'application du PGMR. La plus grande part de ce tonnage proviendrait de la collecte sélective et de la gestion des matières putrescibles par le biais d'un système de cueillette et de traitement.

Les prochaines sections décrivent point par point les éléments de ce scénario, illustrés à la figure 6.1. Celle-ci synthétise l'état actuel de la gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application, ainsi que les orientations et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la Politique 1998-2008, et ce, pour chacune des filières de la gestion des matières résiduelles.

#### **6.3.1 Réduction à la source**

La réduction à la source est le premier principe de la gestion intégrée des matières résiduelles. Ainsi, plutôt que de gérer les déchets, on vise d'abord à éviter de les produire. Parce que les efforts de réduction à la source sont cumulatifs, ils ont une portée énorme sur la gestion des matières résiduelles à long terme.

Par exemple, les emballages constituent une partie appréciable des matières résiduelles produites par les secteurs résidentiel et ICI. Il y a donc lieu, pour la MRC, de sensibiliser

---

**Figure 6.1**      **Scénario pour la gestion intégrée des matières résiduelles du territoire d'application de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2003-2008. Cliquer pour consulter**

---

la population et les entreprises oeuvrant sur le territoire d'application au fait que la consommation sans retenue de certains produits accroît la quantité de matières résiduelles à gérer et que, conséquemment, des choix s'imposent pour réduire à la source ce type de déchets.

L'essentiel de la mesure du PGMR visant la réduction à la source est constitué par l'embauche d'une ressource humaine (50 000 \$/an) qui aura comme mission de mettre en œuvre un programme de sensibilisation (30 000 \$) et de coordonner l'application du PGMR et du PMGMR (CMM).

On peut identifier certains secteurs d'activité où la MRC pourrait favoriser la participation directe de la population et des ICI en implantant des mesures adaptées:

1. l'éducation à la réduction à la source dans le milieu résidentiel (ex. lame déchiqueteuse sur les tondeuses, laisser les coupures de gazon sur place, composter les déchets de table);
2. Programmes de sensibilisation et d'information (incluant l'aide à l'évaluation des besoins) destinés aux institutions d'enseignement, aux bureaux d'affaires, aux entreprises et commerces ainsi qu'aux industries;
3. L'aide technique et l'incitation au bénévolat environnemental auprès des groupes environnementaux et communautaires;
4. Les politiques d'achat et d'octroi de contrats visant la réduction des impacts environnementaux ainsi que les programmes internes de réduction à la source destinés à la MRC ainsi qu'aux municipalités membres.

Les principales mesures envisagées, leurs coûts ainsi que leurs calendriers de réalisation respectifs sont présentés à la section 6.5.

Ajoutés aux mesures de réemplois présentées ci-dessous, les nouveaux comportements que l'on désire voir adopter par la population et par les ICI auront un effet direct cumulatif en réduisant la production des matières résiduelles ainsi que les efforts requis pour leur gestion. Il est cependant difficile de chiffrer de façon précise les tonnages que la mise en opération de cet élément du PGMR permettra d'éviter de produire. Même si on sait qu'une part appréciable des matières résiduelles provient des activités de mise en marché (marketing), il demeure tout de même qu'une partie des emballages est indispensable. Le potentiel de réduction à la source que cet élément du PGMR devrait permettre d'atteindre est estimé à 10 %, compte tenu des données statistiques relatives aux filières de la récupération<sup>69</sup>.

---

<sup>69</sup> Sources: Banque de données de Recyc-Québec; Caractérisation des matières résiduelles au Québec par Chamard-Criq-Roche (2000).

### 6.3.2 Réemploi

Le réemploi est la seconde composante en importance du PGMR. La MRC fera ainsi la promotion de programmes et d'activités visant la réutilisation, sans transformation, de certains biens de consommation.

Les contenants consignés constituent le meilleur exemple connu de réemploi, comme en témoignent les 74,5 % de contenants réutilisés sur le territoire d'application et mentionnés dans la banque de données de Recyc-Québec<sup>70</sup>. Cependant, d'autres possibilités de réemploi existent et méritent d'être citées: le réemploi des vêtements, des jouets, des articles de sports, des meubles, des matériaux de construction, des pneus, etc. Ces quelques exemples montrent bien l'intérêt qu'a la MRC, à favoriser l'atteinte de ses objectifs, à promouvoir l'implication des entreprises privées, des groupes communautaires et environnementaux, ainsi que des organismes de charité dans le développement des initiatives de réemploi dans tous les secteurs d'activité. De plus, il existe un potentiel d'économie et d'accroissement de l'efficacité pour les entreprises qui sauront prendre ce virage.

Cette portion du PGMR sera appuyée par la ressource humaine prévue pour sa mise en œuvre, ainsi que par le plan de communication envisagé (voir section 6.5.1). L'objectif visé par cet élément du PGMR est le réemploi de 10 % des matières résiduelles produites et susceptibles d'être réutilisées (fibres, métaux, encombrants, textiles, c'est-à-dire 240 t environ, en plus des 40 t de contenants consignés).

### 6.3.3 Collecte sélective

Il existe deux tendances majeures en Amérique du Nord pour la préparation des matières résiduelles pour la collecte sélective, c'est-à-dire le tri partiel par catégorie ou le ramassage pêle-mêle.

Il est assurément plus facile de traiter les matériaux qui ont déjà été triés à la source par la population. Toutefois, à cause de l'effort requis et de la relative complexité des matériaux à trier, la participation est généralement plus faible de la part de la population. De plus, les camions affectés à cette collecte doivent être compartimentés et le temps de ramassage est en général près du double de celui de la collecte pêle-mêle. En contrepartie, le traitement au centre de tri est plus facile, ne consistant alors qu'à la mise en ballot et à l'expédition des matières, sans compter qu'en plus, elles satisfont plus aisément les normes du marché.

En ce qui concerne la collecte pêle-mêle, parce qu'elle exige moins d'effort, la participation populaire est en général plus grande; la quantité et la diversité des

<sup>70</sup> Source: Banque de données de Recyc-Québec.

---

matériaux récupérés est aussi plus grande. Elle présente ainsi une plus grande flexibilité pour les récupérateurs et les responsables municipaux, tout en étant plus rapide à mettre en place. Toutefois, les infrastructures pour le tri sont plus lourdes et plus coûteuses, le taux de rejet des matières augmente et, lorsque les volumes sont trop faibles, les collectivités sont parfois contraintes d'expédier les matières récupérées à l'extérieur de la région pour le traitement.

Il existe une méthode intermédiaire où les matériaux sont séparés en deux catégories, soit les fibres (carton, papier) et les contenants (verre, plastique, métaux). Un récupérateur a fait remarquer, avec beaucoup de justesse, que la majeure partie de la population du Québec est déjà acquise à la pratique de séparer la collecte sélective en deux catégories et que cette méthode est en application dans la majorité des villes du Québec où la collecte sélective est implantée. De plus, la majorité des récupérateurs actuels possèdent des camions permettant la collecte en deux catégories.

Pour ces raisons, il semble plus judicieux de continuer la collecte sélective des matières résiduelles en deux catégories, d'une part, le papier et le carton et, d'autre part les contenants ou autres (métaux, plastique et verre). Les prochaines sous-sections décrivent les composantes reliées à l'optimisation de la collecte sélective.

#### 6.3.3.1 Secteur municipal

Ce secteur d'intervention doit demeurer la priorité de la MRC en fonction de la législation en vigueur et en fonction du potentiel d'accroissement de la récupération qu'il recèle. La collecte sélective dans le milieu résidentiel a déjà permis de réduire de 20 % la quantité de matières résiduelles à enfouir et l'objectif du PGMR est de l'accroître d'un 20 % supplémentaire.

Les principales activités d'amélioration de la collecte sont les suivantes:

- consolider la collecte sélective porte-à-porte par l'ajout de nouvelles matières (comme les putrescibles - voir section 6.3.4) et en généralisant l'emploi des contenants sur roues au lieu de ceux de 64 l encore utilisés dans la majorité des municipalités. À cause de cette capacité accrue, la collecte pourrait alors être faite aux deux semaines;
- fournir un nombre de bacs sur roues suffisants pour desservir les occupants dans le cas des immeubles à six logements et plus;
- Financer l'acquisition des 3 000 premiers bacs sur roues sur une période de cinq ans pour répartir l'impact monétaire. En attendant que le citoyen se voit fournir un bac sur roues, un deuxième bac de 64 l pourrait être octroyé et la collecte maintenue à chaque semaine;

- Implanter un éco-parc, dans chaque municipalité où les besoins le justifient, comprenant des aires spécialement aménagées pour l'apport volontaire de matières non récupérées par la collecte sélective et les autres filières, dont notamment les encombrants et les débris de construction-démolition. Un budget de 50 000\$ est octroyé à cet item. Notons que ce budget servira aussi pour appuyer les organismes sans but lucratif oeuvrant en gestion des matières résiduelles;
- Augmenter le rendement de la collecte dans le secteur municipal grâce d'une part, aux efforts de coordination de la ressource humaine et, d'autre part, en mettant l'accent sur la collecte sélective lors de la campagne de sensibilisation prévue (voir sections précédentes);
- Évaluer, par la MRC et les organismes communautaires d'aide vestimentaire, la pertinence d'un mode permanent d'aide à la récupération des textiles. En effet, quelques 290 t de textiles seraient actuellement éliminées dans le territoire d'application.

On estime que l'achat des 3000 premiers bacs roulants nécessiteront un déboursé supplémentaire de 210 000 \$ lequel, dans le plan de mise en œuvre, est étalé sur cinq ans à raison de 42 000\$ par année. Le coût lié à l'embauche d'une ressource humaine et à la réalisation du plan de communication est indiqué à la section 6.3.1.

#### 6.3.3.2 *Contrat de collecte sélective*

Lors du renouvellement du contrat de collecte sélective, il pourrait y avoir un avantage pour la MRC d'analyser l'opportunité d'octroyer un contrat basé sur le tonnage récupéré plutôt que sur le nombre de portes. Le contrat devrait comporter une clause permettant à la MRC de contrôler les quantités réellement récupérées.

#### 6.3.3.3 *Types de contenants*

Selon les informations disponibles, la majorité des résidents du territoire d'application dispose d'un bac de 64 l pour la récupération. Or, l'expérience au Québec a démontré que ce type de contenant fait plafonner la récupération à quelque 17 %. Compte tenu de l'excellent résultat obtenu dans le territoire d'application du PGMR (19,7 %) avec ce type de contenant, il est plausible de croire que la proportion récupérée pourrait augmenter significativement si les citoyens se voient fournir des bacs sur roues.

L'inconvénient de ce type de contenant est le coût, soit d'environ 70 \$. Considérant le nombre de portes à desservir (plus de 12 000), il en coûterait 840 000 \$ pour équiper l'ensemble des citoyens. L'objectif du scénario retenu dans le PGMR est d'accroître la collecte sélective de 20 %, ce qui représenterait environ 1 500 t de plus par an, dans les catégories papier, carton, plastique et métaux.

#### 6.3.3.4 *Méthode de collecte*

Comme la collecte sélective est déjà implantée sur l'ensemble du territoire d'application et que cette méthode est de loin supérieure aux dépôts volontaires, il n'y a pas lieu de modifier cet aspect de la gestion des matières résiduelles récupérées.

Toutefois, l'arrivée graduelle des contenants sur roues pourrait entraîner certains changements pour l'entreprise mandataire de la collecte sélective, notamment dans le type de camions utilisés. Il faudra donc s'assurer que celle-ci est en mesure de fournir les équipements requis.

#### 6.3.3.5 *Scénarios de collecte*

Il aurait été possible de maintenir la collecte sélective aux semaines comme elle s'opère actuellement. Toutefois, afin de tenir compte de l'accroissement des coûts liés à l'introduction des contenants sur roues, il semble plus logique de ramener la collecte des matières récupérées aux deux semaines, ce qui représentera un potentiel d'économie qui pourrait venir contrebalancer en partie l'augmentation du coût global de la gestion des matières résiduelles découlant de l'application du PGMR. Comme ce potentiel d'économie demeure théorique pour l'instant, les coûts comptabilisés pour la collecte sélective à des fins l'application du PGMR ont été maintenus au même niveau qu'ils le sont présentement.

#### 6.3.3.6 *Centre de récupération et de tri régional*

Considérant la population du territoire d'application (28 163 habitants), ainsi que la quantité de matières résiduelles produites dans l'ensemble des secteurs résidentiels, ICI et CRD (29 185 t), de même que le taux de récupération actuel de l'ensemble (19,7 % pour le secteur résidentiel et 61,9 % pour les secteurs ICI-CRD), il est fort improbable qu'un tel centre puisse être rentabilisé. Il est certain que si l'ensemble de la MRC (plus de 100 000 habitants) était couvert par un tel centre, et compte tenu des coûts actuels à la tonne pour la gestion des matières résiduelles (de 160 à 195 \$/t selon qu'elle est récupérée ou non) la situation serait différente.

Mais, dans le contexte où la partie de la MRC en dehors du territoire d'application du PGMR est déjà desservie par d'autres centres de tri situés sur le territoire de la CMM, l'opportunité d'un centre de tri régional (spécifique au territoire d'application) est très questionnable compte tenu des ententes actuelles et de la compétition inappropriée qu'il créerait.

#### 6.3.3.7 Industries, commerces et institutions et secteur de la construction-rénovation-démolition

Ce secteur génère 21 703 t de matières résiduelles annuellement, ce qui représente 74 % du total dans le territoire d'application. Quelque 76 % seraient récupérés, mais comme mentionné à la section 4.2.2, ce pourcentage est surestimée parce que trois des plus grosses entreprises sont responsables de la majeure partie du recyclage dans ce secteur d'activité. Si l'on pondère par la taille de ces entreprises, le pourcentage récupéré serait plutôt de l'ordre de 62 %.

Cette performance est surtout issue de la récupération du papier/carton et des métaux (voir tableau 4.2). Par contre, il demeure un assez bon potentiel de récupération dans les catégories des putrescibles, du plastique, des textiles et du bois (soit environ 2 500 t qui sont encore éliminées). Les matériaux issus du secteur CRD (bardeaux, gypse, béton, asphalte, etc.) ainsi que le verre, font piètre figure, mais compte tenu de la situation des marchés dans ce domaine, on peut difficilement espérer une amélioration à court terme.

#### 6.3.4 Collecte des matières putrescibles

Mis à part la collecte sélective résidentielle, c'est dans la catégorie des matières putrescibles et des herbes et feuilles que l'on retrouve le meilleur potentiel d'accroissement de la récupération. D'ailleurs, le scénario retenu pour le PGMR fixe l'objectif de récupération à 20 % des 3 030 t actuellement générées dans le seul secteur municipal. Comme mentionnée dans la section précédente, les matières putrescibles des secteurs ICI-CRD constituent aussi une quantité appréciable à traiter (1 333 t).

La valorisation par compostage peut s'effectuer à deux niveaux, soit uniquement les résidus verts (herbes, feuilles, gazon et branchages) ou en totalité en incluant les résidus de table (ordures ménagères : pelures de fruits et légumes, papiers-mouchoirs, essuies-tout, filtres à café, etc.).

Une première réduction du tonnage à enfouir peut être obtenue en incitant la population à composter elle-même certains résidus par le biais de la campagne de sensibilisation. Cette campagne comportera la vente de composteurs aux citoyens au prix coûtant. Le scénario retenu dans le PGMR permet un objectif réaliste de 10 % du total domestique.

Les résidus verts sont facilement récupérables, compte tenu de l'habitude que possède déjà la majorité de la population de les mettre dans des sacs spéciaux (orange). Toutefois, comme la majeure partie du territoire d'application est en zone rurale, il est plausible de penser qu'une partie de ces résidus (le gazon) sont laissés sur le sol après la tonte. Pour le reste, on considère que ces résidus verts sont généralement exempts de contaminant et qu'ils peuvent ainsi être aisément compostés. Il est ainsi plausible d'envisager le traitement de ces matières dans un centre de compostage destiné au territoire d'application à compter de 2006 (voir section 6.3.4.3). La collecte de ces

---

résidus pourrait se faire durant les périodes de plus grande production, au printemps et en automne seulement, jusqu'à ce la collecte des résidus de table soit instauré.

Le compostage des matières organiques autres que les feuilles et le gazon, nécessite un certain tri de la part des citoyens. Compte tenu de l'effort requis, cette partie du traitement des matières organiques ne pourra se faire qu'après une certaine période de rodage au niveau des résidus verts, moins problématiques. On prévoit ainsi implanter la collecte des résidus de table à partir de 2007.

La collecte des matières à composter pourra se faire une fois par semaine, d'avril à novembre, en raison de la nature des matériaux et une fois au deux semaines, de décembre à mars, puisque le temps froid évitera l'apparition d'odeurs.

En ce qui a trait à la valorisation des matières putrescibles des secteurs ICI-CRD, elles pourront vraisemblablement s'ajouter graduellement au compostage des résidus domestiques, une fois qu'elles auront été documentées adéquatement, s'ajoutant ainsi au 20 % du secteur résidentiel. Il faut aussi souligner la présence de 4 500 t de boues produites par une entreprise spécialisée dans les aliments congelés (non incluses dans le total du secteur ICI-CRD parce qu'elles font déjà l'objet d'un plan de gestion spécifique), lesquelles pourraient peut-être être traitées au centre régional de compostage, si leurs caractéristiques le permettent.

Succinctement, la tâche de la MRC, en ce qui concerne les matières compostables, devrait se concentrer sur la campagne de sensibilisation auprès du secteur résidentiel afin d'atteindre d'abord l'objectif de réduction de 10 %, puis sur la mise en place de la collecte des résidus verts, pour finalement incorporer graduellement la collecte des déchets de table en 2007.

#### *6.3.4.1 Arbres de Noël*

Lors de la réalisation de l'inventaire, ainsi qu'au cours des échanges avec les Municipalités, aucune collecte municipale organisée d'arbres de Noël n'a pu être identifiée sur le territoire d'application. Par contre, les citoyens apportent aux bureaux des Municipalités de Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Télesphore et Saint-Zotique, sur une base volontaire, les branches et les arbres de Noël, lesquels sont déchiquetés, grâce aux équipements municipaux (voir tableau 3.1).

Aucune modification à ces activités n'est envisagée dans le contexte de l'actuel PGMR.

#### *6.3.4.2 Boues de fosses septiques et boues municipales*

Aucune activité régulière de cueillette des boues de fosses septiques n'a été identifiée sur le territoire d'application.

---

Par ailleurs, au moment de l'inventaire auprès des municipalités, seule Rivière-Beaudette a indiqué qu'elle possédait un programme lié à la collecte des boues municipales. Considérant le projet d'établissement d'un site de compostage pour le territoire d'application, il est envisageable de faire traiter ces matières au site de compostage, créant ainsi un débouché et la possibilité de trouver un marché pour ces matières. Naturellement, la classification du compost sur la base de ses caractéristiques physico-chimiques déterminera les marchés qui pourront être envisagés.

#### *6.3.4.3 Centre régional de compostage*

Les choix et les orientations de la MRC relativement au compostage sur le territoire d'application du PGMR seront déterminants pour l'atteinte des objectifs de réduction de l'élimination. À la section 6.3.4, il a été établi qu'environ 4 360 t de matières putrescibles, en plus de 4 500 t de boues industrielles (issues d'une entreprise d'aliments congelés), pourraient potentiellement être dirigées vers ce centre.

Si l'on y ajoute les boues de fosses septiques et d'étangs de traitement des eaux usées des municipalités, on constate que ce centre aurait vraisemblablement sa raison d'être, puisqu'il créerait un débouché pour ces matières tout en assurant un potentiel pour la mise en marché du compost produit, réutilisable notamment pour l'agriculture, pour l'horticulture ou encore comme matériau de recouvrement dans des lieux d'enfouissement. De plus, les arbres et branches, déchiquetés par les soins du personnel des municipalités, pourraient aussi y être acheminés, de même que le bois (non traité) n'ayant pas trouvé d'autres débouchés.

L'orientation retenue dans le scénario du PGMR est de se doter d'un équipement régional, sur et pour le territoire d'application afin de traiter les résidus de table. Pour au moins traiter les résidus verts, en attendant la mise en place de ce centre (vers 2007), la MRC pourrait utiliser celui localisé dans le secteur CMM de la MRC. Le centre, du territoire d'application, pourrait tout aussi bien être public que privé, après que des ententes auront été négociées.

Le choix d'implanter un centre de compostage dans le territoire d'application répond à la nécessité de trouver un mode de traitement acceptable des résidus organiques qui puisse être opéré à l'année longue. Comme les exigences d'implantation d'un tel centre sont similaires à celles des étangs aérés pour les eaux usées municipales, il y aurait peut-être lieu de songer à localiser ce centre à proximité d'un pôle urbain ou encore au centre de masse du territoire d'application pour centraliser les infrastructures et éviter les dédoublements (route d'accès, pesées, traitement des eaux, etc.).

Il existe aussi un impact positif indirect de l'existence d'un tel site, puisqu'une fois la portion organique des déchets de table retirée, les autres matières résiduelles n'étant plus souillées, leur potentiel de valorisation s'en trouvera accru.

### 6.3.5 Matériaux secs et encombrants, métaux et ferrailles

L'orientation retenue dans le scénario de mise en œuvre du PGMR est de doter chacune des municipalités d'un dépôt volontaire pour ce type de matériaux et de continuer l'organisation de journées spéciales de collectes pour les encombrants, telles qu'elles se pratiquent actuellement. De plus, la collecte des encombrants pourra être améliorée en impliquant les vendeurs d'électroménagers.

Pour les textiles, on envisage l'organisation de collecte sur appels, afin de répondre à cet aspect spécifique de la valorisation des matières résiduelles.

L'objectif retenu est de récupérer ainsi quelque 10 % des 675 t générées annuellement dans ces catégories de matériaux et ceci pour le seul secteur résidentiel.

### 6.3.6 Autres collectes et dépôts

Le PGMR vise également à améliorer la récupération des RDD, de la peinture, de même que des pneus et autres résidus entrant dans cette catégorie. Ainsi la collecte des RDD déjà organisée aux deux ans sur le territoire d'application continuera d'exister, mais on mettra de plus sur pied un éco-parc permanent dans l'ouest du territoire pour combler les besoins pressentis à ce chapitre. L'éco-parc servira aussi bien pour les besoins de transit des matières avec programme (comme les pneus, géré par Recyc-Québec) que pour celles sans programme.

### 6.3.7 Élimination

#### 6.3.7.1 Capacité d'élimination sur le territoire d'application

Actuellement, aucun site d'élimination de matières résiduelles ou de matériaux secs n'existe sur le territoire d'application ni d'ailleurs sur le territoire de la MRC. De plus, selon les informations disponibles lors de l'élaboration du PGMR visant à développer un site d'élimination, aucun projet, à court ou à moyen terme, n'est envisagé.

Les ententes actuelles prévoient que les entreprises réalisant la collecte des résidus ultimes s'occupent aussi de pourvoir à leur élimination (ou leur traitement, le cas échéant, dans une autre filière).

#### 6.3.7.2 Droit de regard

Toute MRC qui produit un PGMR peut se réserver le droit de limiter ou interdire la mise en décharge ou l'incinération, sur son territoire, de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. En tenant compte :

- 
- de l'article 53.9 de la LQE et du droit de regard;
  - de l'article 53.10 de la LQE et du fait qu'il n'y a pas d'installation d'élimination située sur le territoire d'application;
  - qu'il n'y a aucune affectation « lieu d'enfouissement » ou « dépôt de matériaux secs » dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC (approuvé par la MRC et par le gouvernement du Québec);
  - que le schéma précise que les règlements municipaux doivent prévoir l'interdiction des activités de traitement, d'entreposage, d'enfouissement et d'élimination des déchets sur l'ensemble du territoire;
  - que les activités de recyclage utilisant des résidus ne contenant aucune matière dangereuse sont permises dans les aires para-industrielle; que l'aire industrielle à Coteau-du-Lac pourrait convenir à ce genre d'usage;
  - les cimetières d'automobiles, les cours de ferraille, les centres de transfert de résidus dangereux et les usines de recyclage de papier sont des usages prohibés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation;
  - que 83,4 % du territoire d'application est composé de la zone agricole couverte par la CPTAQ et que le reste est essentiellement composé du secteur du mont Rigaud et de trois secteurs urbanisés situés à Rigaud, Saint-Polycarpe et Coteau-du-Lac;
  - que la MRC préfère investir dans des équipements et des services visant la valorisation des matières résiduelles, pour l'atteinte des objectifs de la Politique 1998-2008;
  - qu'avec les années et le développement technologique, la proportion de déchets ultimes devrait théoriquement diminuer;
  - que la MRC a été scindée en deux par le gouvernement du Québec dans le contexte de la gestion « intégrée » des matières résiduelles;
  - que le droit de regard dans le PGMR de la CMM soulève des questions fondamentales sur la gestion des matières résiduelles dans ce territoire et dans les MRC avoisinantes;
  - que la MRC de Beauharnois-Salaberry réalise actuellement une étude d'impact sur l'environnement pour l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique (LET);
  - que l'entente actuelle pour la collecte des déchets domestiques, incluant l'enfouissement, est valide jusqu'à la fin de 2005;

---

La MRC de Vaudreuil-Soulanges a pour objectif, dans le présent PGMR, d'interdire la mise en décharge ou l'incinération sur le territoire d'application de matières résiduelles provenant de l'extérieur dudit territoire. Cette position n'est pas nouvelle, car elle correspond simplement au maintien de la situation actuelle et de la volonté exprimée par les Municipalités de la MRC et le gouvernement du Québec, via l'acceptation du schéma d'aménagement révisé.

#### 6.3.7.3 *Collecte et transport*

À l'heure actuelle, la collecte et le transport sont organisés au sein d'un système régional dont toutes les Municipalités du territoire d'application sont membres, sauf Sainte-Justine-de-Newton et Rigaud. Il en coûte actuellement 1 175 000 \$ aux Municipalités du territoire d'application pour assurer ce service, incluant les deux Municipalités non-membres du système régional.

Il reviendra aux Municipalités et à la MRC de déterminer les modifications requises aux contrats en vigueur pour tenir compte de l'accroissement de la valorisation qui, en principe, devrait s'accroître au fur et à mesure que l'élimination diminuera. Il est aussi évident que les contrats de collecte sélective devraient être affectés par cette réorganisation de la destination des matières résiduelles.

#### 6.3.8 Sommaire de la réduction et de la valorisation

Le tableau 6.2 fait état du sommaire des résultats attendus de l'application du PGMR, incluant la synthèse des mesures à appliquer, l'année d'implantation, l'objectif visé en pourcentage (incluant le pourcentage déjà atteint) et le tonnage valorisé versus celui généré actuellement.

**Tableau 6.2a Sommaire des résultats prévus par mesures proposées dans le PGMR.**

Synthèse des mesures*	Année d'implantation	Objectifs	Quantités générées	Objectifs de
		de valorisation 2008 (t/an)	actuellement (2000) Municipal+ ICI + CD (t/an)	réduction et de valorisation (%)
A. Programme de communication et d'éducation	2005	748	(7 483)	10
B. Compostage domestique	2005	303	(3 030)	10
C. Collecte sélective résidentielle	2005	2 993	7 483	40
D. Valorisation par les institutions, par les commerces et par les industries	2005	16 504	21 703	76
E. Collecte des RDD	2005	(194)	(1 078)	18
F. Éco-parcs	2006	(108)	(1 078)	10
G. Compostage/Centre régional résidentiel+ICI-CRD	2005/2008	(873)	(4 364)	20
H. Collecte des résidus verts et de table	2008	606	(3 030)	20
I. Boues de fosses septiques	2005	N/A	N/A	N/A
J. Matériaux secs, encombrants, métaux, textiles, autres	2005	225	(1 030)	22
<b>TOTAL</b>		<b>21 960</b>	<b>29 185</b>	<b>75</b>
<b>TOTAL (résidentiel seulement)</b>		<b>4 875</b>	<b>7 483</b>	<b>65</b>

\* Ces mesures peuvent s'adresser à certains secteurs spécifiques ou à tous les secteurs (ICI, CRD ou municipal). C'est pourquoi les objectifs de valorisation et les quantités générées peuvent, lorsque requis, faire référence à des matériaux issus de plus d'un secteur. Le total des colonnes est donc le même que ceux présentés aux tableaux 4.1 et 4.2, mais pour « balancer » les totaux, certaines composantes du tableau sont négatives (entre parenthèses) afin de ne pas les comptabiliser deux fois.

**Tableau 6.2b Sommaire des résultats prévus par catégories de matières visées par la Politique 1998-2008.**

Catégories	Objectif de	Quantités	Objectifs de		Mesure
	valorisation de la MRC (t/an)	générés actuellement (t/an)	réduction et de valorisation (%) Gouv.(1)	MRC	visant la réduction dans le tableau 6.2a
Total des fibres	894,4 (2)	1242(2)	60	72	A,C,J
Contenants Consignés	41,8(2)	52,2(2)	80	85,5	Actuel (75,5%) +A
Contenants Non consignés	884,5	1474	60	60	A,C,F
Aluminium Non consigné	31,1	97,3	20	32	A,J
Matières putrescibles	1818	3030	60	60	A,B,D,G,H
Textiles	163,4	314,3	50	52	A,F,J

## Plan de gestion des matières résiduelles

## MRC de Vaudreuil-Soulanges

Encombrants	149,4	246,9	60	60,5	Actuel (18,5%) + A,F,J
Divers (F.sanit./RDD Composites,etc)	646,5	1077,5	60	60	A,E,F,J
Secteur ICI-CRD	16504	21703	70	76	
<b>TOTAL</b>	<b>21380<sup>(3)</sup></b>	<b>29185</b>	<b>75</b>		
<b>TOTAL (résidentiel seulement)</b>	<b>4 875</b>	<b>7 483</b>	<b>65</b>		

- (1) Objectifs du gouvernement selon la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.
- (2) Les fibres sont apparemment surestimées de 257 tonnes (voir le dernier paragraphe de la section 4.2.1). De plus, les contenants consignés sont calculés séparément.
- (3) Il faut ajuster les totaux récupérés de 287 tonnes par rapport au tableau 6.2a, parce que les putrescibles du secteur ICI-CRD (266 t.) étaient inclus avec ceux du résidentiel et l'aluminium non consignés était comptabilisé avec les matériaux secs, encombrants, etc. (21,4 t.)

Ce tableau démontre qu'en raison des résultats déjà atteints, que la mise en œuvre du PGMR permettra de dépasser les objectifs de valorisation de la politique 1998-2008. Pour le secteur résidentiel seulement, le PGMR devrait hausser la valorisation au seuil de 65 %, atteignant ainsi et dépassant même l'objectif de 60 %.

#### 6.4 Rôles et implications des intervenants

Les intervenants ont des rôles spécifiques dans la mise en œuvre du plan de gestion. L'harmonisation et la coordination des actions sont des éléments essentiels dans l'efficacité de l'atteinte des objectifs du plan. La MRC, les Municipalités et les autres intervenants impliqués doivent collaborer à la réalisation des actions selon leurs champs

---

de compétence respectif. Ceci est d'autant plus important que le territoire d'application est contigu à la CMM et que l'autre partie de la MRC est couvert par de l'élaboration du PMGMR de la CMM. Dans ce contexte, il faut s'assurer :

- d'une planification et d'une gestion régionale de la valorisation (à l'échelle de la MRC);
- d'une implantation graduelle d'équipements pour la valorisation, en fonction des marchés;
- d'une diversification du partenariat afin de fournir des services et des équipements par la mise en commun de moyens matériels, intellectuels, humains ou financiers.

La répartition des responsabilités doit permettre :

- de confier la responsabilité des actions en fonction des compétences des partenaires;
- d'éviter le dédoublement des coûts en utilisant conjointement des installations selon les nécessités et tout en réalisant des économies d'échelle;
- de répartir, de la manière la plus équitable possible, les dépenses entre les habitants du territoire d'application;
- de suivre en permanence l'évolution des performances, de mesurer et de corriger les écarts par rapport aux objectifs du PGMR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

De façon générale, la MRC doit voir à tous les aspects de la gestion des matières résiduelles sur son territoire d'application, ce qui signifie planification, harmonisation, coordination, suivi et évaluation des actions. La gestion des collectes et le transport des matières sont aussi de la compétence de la MRC, à l'exception, à court terme, des déchets domestiques pour les municipalités de Rigaud et de Sainte-Justine-de-Newton.

Les sections suivantes exposent la répartition des rôles et des responsabilités, lesquels sont résumés au tableau 6.3.

#### 6.4.1 Gouvernement du Québec

De façon générale, il appartient au gouvernement du Québec d'assumer son rôle dans ce domaine à caractère hautement stratégique que représentent les matières résiduelles. Il doit établir des règles du jeu et orienter clairement les entreprises, les organismes publics et les consommateurs vers une gestion durable des matières résiduelles. À cet égard, il doit concentrer ses orientations législatives vers la réduction à la source.

**Tableau 6.3 Synthèse des responsabilités des principaux intervenants dans le territoire d'application de la MRC\* en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles.**

Responsabilités	Gouvernement et ses sociétés	MRC	Municipalité	Organismes de soutien en valorisation**	Population	ICI
Cadre législatif, réglementaire et normatif	•	•	•			
Définition des objectifs :						
• nationaux	•					
• régional		•				
Mesure de l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux	•					
Politique :						
• élaboration	•					
• mise en œuvre		•	•	•	•	•
• suivi	•					
PGMR :						
• confection		•				
• application		•	•	•	•	
• suivi		•				
Coordination :						
• nationale	•					
• régionale		•				
Surveillance et contrôle des équipements publics	•	•				
Mise en place des mesures incitatives		•				
Efforts de réduction	•	•	•	•	•	•
Politique d'achat environnemental	•	•	•	•		•
Financement des activités d'information, d'éducation et de sensibilisation	•	•	•			•
Réalisation d'activités d'information, d'éducation et de sensibilisation	•	•		•		
Financement des activités de valorisation	•	•				•
Réalisation d'activités de valorisation	•	•	•	•	•	•
Financement supplémentaire des organismes de soutien en valorisation	•	•				•
Activités de recherche scientifique	•					•

\* En fonction des champs de compétences juridiques. Dans le présent tableau, on suggère des responsabilités pour les acteurs suivants : le gouvernement et ses sociétés, les ICI et la population.

\*\* Comme par exemple le CFER des Trois-Lacs, les ouvriers et les comptoirs vestimentaires.

#### 6.4.2 MRC de Vaudreuil-Soulanges

La MRC est responsable de confectionner, d'adopter et de mettre en œuvre son PGMR, pour le territoire d'application, dans un contexte où la gestion des matières résiduelles est d'intérêt public et qu'elle concerne directement la population. Conséquemment, elle doit s'assurer :

- de la collaboration de ses Municipalités et les différents partenaires (voir les sections suivantes);
- de l'octroi et de la gestion des contrats des collectes régulières et spéciales pour l'ensemble des Municipalités de la MRC ayant adhéré au système régional de collecte. Les ICI non desservis par les collectes municipales des matières résiduelles demeurent responsables de leurs contrats de valorisation et d'élimination.

Pour l'atteinte des objectifs de son plan, la MRC met l'accent sur la réduction et sur le réemploi des matières résiduelles. L'information, la sensibilisation et la participation de la population et des ICI deviennent alors des éléments essentiels à sa réussite.

Pour ce faire, la MRC doit pouvoir compter sur une personne qui assure, sur une base régulière, la réalisation et le suivi du PGMR ainsi que le service d'information auprès de la population. Les renseignements diffusés doivent alors être pertinents et vulgarisés pour que la population et les industries soient responsabilisées dans la production de matières résiduelles. Elles doivent se sentir impliquées et voir leurs efforts reconnus. Un « coordonnateur aux matières résiduelles » demeure à l'écoute du milieu et retourne l'information aux intervenants. Ce qui est primordial, c'est qu'il assure ainsi une continuité dans les efforts et dans l'information véhiculée.

Les principales tâches du coordonnateur sont les suivantes :

- assurer le suivi du PGMR et du PMGMR de la CMM;
- collecte et analyse de données;
- communication, sensibilisation et information;
- ressource conseil et supervision auprès des municipalités et de la population;
- développement de programmes, de projets et d'orientations;
- rédaction de rapports et autres documents;
- préparation des devis et suivi des contrats.

Le coordonnateur est un employé de la MRC. Il instaure et réalise un mécanisme permanent de collectes de données du plan. Sous le contrôle de la MRC, il effectue une mise à jour périodique de ce dernier, permettant ainsi de tenir compte et de s'ajuster aux nouvelles tendances et aux développements en matière de planification et de gestion des matières résiduelles. Pensons simplement à l'évolution technologique et à la perception sociale face aux mesures implantées ou proposées. Le coordonnateur doit

---

aussi porter une attention particulière à la tarification des collectes applicables à la population, à la mécanisation des collectes, aux collectes adaptées aux ICI et à l'évolution des modes de traitement des matières.

#### 6.4.3 Municipalités du territoire d'application de la MRC

Les Municipalités du territoire d'application de la MRC ont la responsabilité d'optimiser la valorisation des matières résiduelles. Ainsi, par l'intermédiaire de la MRC elles offrent à la population, et éventuellement aux ICI, la collecte des résidus et les collectes sélective et de putrescibles directement à la porte.

Il revient aux Municipalités de montrer l'exemple par un choix judicieux des fournisseurs, en sélectionnant, lorsque possible, ceux possédant une accréditation en vertu de la norme environnementale ISO 14000. Elles doivent aider la MRC en posant des gestes concrets afin d'associer tous les intervenants à la mise en œuvre du plan. Ces gestes concernent autant les ressources financières que matérielles et humaines.

#### 6.4.4 Organismes de soutien en valorisation

Une contribution essentielle de la réflexion et de l'évolution de la gestion des matières résiduelles provient des organismes de soutien en valorisation comme, par exemple, les ouvriers et les comptoirs vestimentaires. Dans le respect des orientations et des objectifs du plan, ces organismes axent leurs efforts, conjointement avec la MRC, à des activités d'information et de sensibilisation pour optimiser la réduction, le réemploi et la valorisation des matières résiduelles.

Ces organismes développent, de concert avec la MRC et en respectant les territoires d'interventions, de nouveaux services ou créneaux complémentaires à ceux existants. Par ailleurs, le gouvernement devra ajuster ses programmes de subvention pour répondre aux besoins « terrain » de ces organismes. Ainsi, la MRC s'assure de contribuer aux ressources financières de ces organismes en fonction du développement des marchés. Il est aussi primordial que cet outil de gestion ne soit pas considéré comme une réserve de services à bon marché.

De ces organismes, mentionnons le Centre de formation en entreprises et récupération (CFER) des Trois-Lacs, situé à Vaudreuil-Dorion (section CMM de la MRC). Son action couvre le territoire de Vaudreuil-Soulanges et, ceci, de septembre à juin. Son but est de produire des activités d'atelier-école qui favorise la formation et l'intégration au marché du travail de jeunes de 16, 17 et 18 ans en insertion sociale. Les quelque 30 jeunes ont des difficultés d'apprentissage, de troubles de comportement, de déficience intellectuelle légère et des handicaps moteur. Le CFER permet de réaliser les activités suivantes : atelier de recyclage, atelier bouffe-jeunesse et atelier de laminage, en plus d'offrir les

---

services suivants : mets cuisinés et congelés, laminage de photos et de documents, ainsi que le tri et le traitement de papier et de carton recyclage. Les caravanes suivantes sont disponibles : récupération, efficacité énergétique et eau<sup>71, 72</sup>.

#### 6.4.5 ICI

La gestion des matières résiduelles constitue généralement une composante commerciale et financière des ICI. Deux choix s'offrent aux ICI : soit la gestion des résidus freinera leur performance soit elle la favorisera et la servira.

Idéalement, un producteur devrait être responsable de l'impact sur l'environnement de son produit tout au long de son cycle de vie. En faisant en sorte que le coût réel de la gestion des matières résiduelles soit pris en compte dès la conception, il devient plus profitable pour les fabricants de créer des produits qui soient plus faciles à démonter, à réparer, à réutiliser et à recycler. La reprise d'un produit à la fin de son cycle de vie par son producteur constitue la meilleure façon d'internaliser les coûts de production.

Dans ce contexte, on peut envisager, en fonction des compétences juridiques, que la MRC et les municipalités puissent, ensemble, exercer des pressions à moyen et à long terme en adoptant une politique d'achat basée sur ISO 14000. Il va de soi que le gouvernement du Québec représente la pièce maîtresse des actions de tous les intervenants en ce sens, par des actions « législatives » ayant un impact à très court terme dans ce domaine.

#### 6.4.6 Population

Si le gouvernement du Québec a la responsabilité de protéger la société, la population a également un devoir à l'égard de la chose publique. En ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, le devoir dépasse la gestion domestique du « sac vert ». Les matières résiduelles doivent maintenant être perçues comme des ressources porteuses d'un potentiel de valorisation.

Les citoyens ont donc le devoir de s'informer, de participer et de surveiller les décisions relatives à la gestion des matières résiduelles. Cependant, ils sont souvent contraints par un problème d'accès à l'information. Les Municipalités, la MRC et le gouvernement du Québec ont l'obligation de les fournir.

En tant que consommateur, la population a la responsabilité de se renseigner, d'éduquer les enfants à la consommation intelligente, de participer correctement au programme de valorisation et de consommer des produits présentant le moins possible d'effets nocifs pour l'environnement. Mais pour ce faire, elle doit être régulièrement sensibilisée et informée sur différents aspects de la réduction et de la valorisation des matières résiduelles.

---

<sup>71</sup> Source : <http://www.cam.org/~actuelc/cfer.htm>

<sup>72</sup> Source : [http://www.uqtr.ca/chaire\\_cfer/reseau/etablisements/trois-lacs.htm](http://www.uqtr.ca/chaire_cfer/reseau/etablisements/trois-lacs.htm)

## 6.5 Mesures

La mise en œuvre du PGMR permettra une gestion intégrée des matières résiduelles sur le territoire d'application de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, particulièrement dans le secteur municipal. Elle est basée sur les principes, les orientations et les actions de la Politique 1998-2008.

La mise en œuvre comprend différentes mesures de gestion qui touchent la réduction à la source, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles (tableau 6.4). Elles se veulent agressives et efficaces et exigeront un suivi permanent et une implication soutenue de la MRC au cours des prochaines années.

Comme gage de réussite du plan, il est impératif que la MRC mette l'accent sur certains aspects fondamentaux tels que la sensibilisation de la population, l'assistance financière et technique des organismes de soutien en valorisation et la mise en marché des produits valorisés.

Enfin, il est important de mentionner que la MRC devra adopter un règlement relié à sa décision d'interdire la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire. Toutefois, comme le mentionne le guide de l'AOMGMR, en vertu des dispositions de l'article 53.25 de la LQE, ce règlement n'est pas applicable :

- aux matières résiduelles produites par les fabriques de pâte et papier;
- à une installation d'élimination établie avant la date d'entrée en vigueur du PGMR ou de la modification prévoyant cet objectif, jusqu'à concurrence de la capacité d'élimination à cette date;
- à une installation d'élimination appartenant à une entreprise et qui sert exclusivement à l'élimination des matières résiduelles qu'elle produit.

**Tableau 6.4 Mesures, budget et calendrier.**

Mesures	Budget	Calendrier			
		2005	2006	2007	2008
<b>GESTION INTÉGRÉE</b>					
Utiliser une ressource humaine à temps complet, à la MRC, à titre de coordonnateur en matières résiduelles	50 000 \$/an	50 000\$	50 000\$	50 000\$	50 000\$
Adopter officiellement, par la MRC et chacune de ses municipalités, les principes, les orientations et les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008	S.O.	Mars			
Application, par la MRC, des moyens de communication pour promouvoir, notamment, la réduction à la source et le réemploi	30 000 \$/an	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
Diffusion annuelle, auprès d'élèves du primaire, de documentations sur la gestion intégrée des matières résiduelles selon les 3RV-E	**		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Implantation de mécanismes et d'éléments de suivi annuel permettant à la MRC de contrôler le cheminement des matières résiduelles de son territoire et de vérifier l'atteinte des objectifs du PGMR, par type de matières et par secteur de la Politique 1998-2008, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>la quantité de matières valorisées par habitant;</li> <li>la quantité de matières valorisées par ICI-CD;</li> <li>la quantité de résidus ultimes par habitant;</li> <li>la quantité de résidus ultimes par ICI-CD;</li> <li>le coût de la cueillette des matières valorisées par tonne métrique;</li> <li>le coût de la cueillette des matières valorisées par ICI-CD;</li> <li>le coût de la cueillette des résidus par tonne métrique;</li> <li>le coût de la cueillette des résidus par ICI-CD;</li> <li>le nombre de plaintes par 1 000 habitants.</li> </ul>	*	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Application d'un partenariat avec le CFER des Trois-Lacs	*		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Création et exploitation d'une ligne Info-Déchets, reliée au coordonnateur en matières résiduelles	n.d.		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Création et diffusion du Bottin des intervenants en matières résiduelles du territoire d'application	**		Création et diffusion à partir de mars	Mise à jour en février et diffusion en mars	Diffusion à partir de mars
Identification trimestrielle du rendement du secteur « municipal » en lien avec les mesures suggérées	*		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Publication d'un bilan annuel des mesures suggérées, incluant les quantités déviées de l'élimination	**		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Révision quinquennale du PGMR	1 000 \$/an				5 000 \$
<b>RÉDUCTION À LA SOURCE</b>					
Réalisation, par la MRC, d'une politique d'acquisition de biens produits par des entreprises accréditées ISO 14000 (réduction à la source) et tenant compte des pressions que les produits exercent sur l'environnement, après l'étape de la consommation	*		<input checked="" type="checkbox"/>		
Adoption et application, par la MRC et ses municipalités, d'une politique d'acquisition de biens	n.d.		Février		

Mesures	Budget	Calendrier			
		2005	2006	2007	2008
Implantation de programmes de réduction à la source dans les bureaux de la MRC et de ses municipalités	*			Automne	
Implantation de l'éco-parc et contribution financière de la MRC à des organismes de soutien en valorisation afin de contribuer à la réduction à la source et au réemploi	50 000 \$/an		50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Implantation du programme mensuel de sensibilisation et d'information via des journaux régionaux et municipaux et le site Web de la MRC	**		À partir de mars		
Sensibilisation des industries, par la MRC, afin qu'elles entreprennent une démarche couvrant les 3RV	*			<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>VALORISATION</b>					
Diffusion mensuelle, dans un journal régional, des coordonnées des comptoirs de vêtements usagés et des points de service de l'éco-parc	**		À partir d'août	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Évaluation pour implanter un mode permanent de récupération des textiles en collaboration avec les organismes concernés	*		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Évaluation, par la MRC, l'opportunité d'un programme de compostage domestique pour les portes du secteur municipal	*		<input checked="" type="checkbox"/>		
Sensibilisation de la population, par la MRC, afin de générer des initiatives visant à favoriser le compostage de matières putrescibles			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Opération d'une collecte des résidus verts porte-à-porte pour le secteur « municipal », dans toutes les municipalités et avec des bacs aérés sur roues	252 000 \$/an		252 000 \$	252 000 \$	252 000 \$
Intégration de la collecte des résidus de table à la collecte des résidus verts	s.o.			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Évaluation trimestrielle des volumes de matières putrescibles collectées dans le secteur « municipal »	*		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Évaluation de l'intégration des ICI à la collecte de matières putrescibles	*			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Évaluation de la possibilité d'implanter un centre de compostage dans le territoire d'application lorsque la récupération aura atteint un tonnage suffisant (2000 à 3000 tonnes)	60 000\$/an				60 000\$
Évaluer l'utilisation du dépôt permanent de résidus domestiques dangereux de la CMM	*		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Collaboration technique, de la MRC, auprès de la population et des ICI pour l'implantation d'activités spécifiques	*		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribution bacs sur roues, jusqu'à 12 000, pour la collecte sélective porte-à-porte dans le secteur « municipal »	42 000\$/an		42 000\$	42 000\$	42 000\$
Continuation d'une collecte « résidus » porte-à-porte pour le secteur « municipal » dans toutes les municipalités	s.o.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Adoption, par la MRC et ses municipalités, d'une politique de valorisation des résidus générés lors des travaux de construction et de démolition réalisés par les municipalités ou pour le compte des municipalités	n.d. *		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Mesures	Budget	Calendrier			
		2005	2006	2007	2008
Publication bi-annuelle, dans un journal régional, des résultats obtenus par les ICI et des actions entreprises par celles-ci	**			À partir de septembre	<input checked="" type="checkbox"/>
Évaluation annuelle des activités actuelles et potentielles de valorisation des boues et des capacités dans le territoire de la MRC, comme pour l'agriculture	*		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Obtention, par des échanges, des besoins annuels des recycleurs/récupérateurs oeuvrant sur le territoire	*		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>ÉLIMINATION</b>					
Examiner la possibilité d'effectuer une gestion intégrée des déchets ultimes en intégrant Rigaud et Sainte-Justine-de-Newton dans le Service régional de gestion des déchets domestiques	*	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Identifier la durée du nouveau contrat de collecte des déchets domestiques en fonction des résultats des discussions relatives à un partenariat dans un lieu d'enfouissement technique (voir les activités suivantes)	*	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Analyse, par la MRC, de l'opportunité d'être partenaire dans un lieu d'enfouissement technique via le Bureau spécial des délégués concernant la gestion des déchets ou autres organismes	n.d.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Prendre position sur le type d'implication souhaitée par la MRC dans un lieu d'enfouissement technique, en tenant compte du droit de regard	n.d.		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Total annuel</b>	485 000\$/an (à compter de la pleine application du PGMR)	80 000\$	424 000\$	424 000\$	489 000\$

\* Inclut avec la ressource humaine de la MRC (coordonnateur en matières résiduelles).

\*\* Inclut avec l'application des moyens de communication.

n.d. Non déterminé.

n.a. Non applicable.

s.o. Sans objet.

### 6.5.1 Communication

Lors de la mise en œuvre du PGMR, la communication joue un rôle primordial dans l'atteinte des objectifs. Les moyens de communication doivent servir à améliorer la portée de l'information entre la MRC, ses municipalités et l'ensemble des citoyens du territoire d'application.

Le succès réside en des communications bien structurées qui suscitent l'adhésion des publics cibles aux gestes de la MRC et de ses Municipalités du territoire d'application. Il est alors essentiel que les moyens utilisés soient entérinés par les élus, appliqués par la Direction générale et partagés par l'ensemble du personnel de la MRC et de ses Municipalités. De plus, la communication doit être adaptée en utilisant des moyens simples, accessibles et surtout être régulière. En ce sens, il importe de faire la distinction entre communiquer et diffuser de l'information. Il s'agit autant d'établir un échange et une rétroaction que de renseigner.

---

L'information, la sensibilisation et l'éducation constituent d'excellents moyens pour augmenter la conscience de la population concernant des gestes quotidiens de consommation. Ils revêtent une importance capitale, car c'est sur eux que repose, en grande partie, la performance des mesures qui seront mises en place. En bout de piste, c'est la population qui participe à ces mesures et il a été constaté à maintes reprises que ces moyens sont les meilleurs outils pour maintenir des taux de participation élevés. Pour obtenir les résultats escomptés, ces moyens doivent être maintenus pendant toute la durée du PGMR. Des rappels réguliers doivent être planifiés et réalisés (tableau 6.4).

Ceci est d'autant plus important que les efforts collectifs déployés jusqu'à maintenant, au Québec, ont surtout permis de rejoindre des gens déjà convertis à la protection de l'environnement. Ainsi, les interventions en communication doivent permettre de rejoindre un public beaucoup plus large, soit l'ensemble du monde municipal, le domaine institutionnel et les industries, sans omettre la clientèle scolaire. Il faut, sans exception, rejoindre toute la population afin de modifier les habitudes de production, de consommation et de gestion des matières résiduelles.

La population et les ICI-CD seront plus enclins à s'engager et à participer en recevant toute l'information et, dans certains cas, la formation nécessaire afin d'utiliser, à bon escient, les moyens mis à leur disposition pour favoriser l'atteinte des objectifs du PGMR. Il est aussi essentiel qu'ils puissent exprimer leurs préoccupations.

Compte tenu des très courts délais pour atteindre les objectifs de la Politique 1998-2008, la MRC doit déployer beaucoup d'énergie dans ses efforts de communication et de sensibilisation. Dans ce contexte, la stratégie de communication du PGMR doit permettre à la population ainsi qu'aux ICI-CD du territoire d'application :

- de découvrir les avantages individuels et collectifs de réduire la consommation des ressources, de réutiliser les biens et de les recycler;
- d'obtenir une information juste, complète et vulgarisée;
- de nourrir un sentiment de responsabilité à l'égard de l'environnement
- d'être associés par la MRC aux choix de localisation et de protection des équipements.

De telles interventions exigent des mécanismes efficaces de concertation, de partenariat et d'échange d'information entre les niveaux municipal, régional et national. De plus, dans le contexte économique actuel et compte tenu que la MRC est scindée en deux pour la planification de la gestion des matières résiduelles, il faut surtout éviter de créer de nouvelles infrastructures, mais plutôt bonifier celles existantes.

En conséquence, la MRC de Vaudreuil-Soulanges travaillera prioritairement en étroite collaboration avec les organismes déjà implantés sur son territoire. Elle utilisera principalement la documentation existante et, au besoin, l'adaptera. Elle jouera donc un rôle prépondérant de planification et de coordination des actions de communication dans le territoire d'application.

---

Le « message véhiculé » sera probablement reçu avec un certain enthousiasme au départ. Le défi consistera à soutenir l'intérêt...

## 6.6 Budget

Les prévisions budgétaires annuelles pour l'application des mesures prévues dans le PGMR sont indiquées au tableau 6.4.

Au niveau de la MRC, le coût total estimé pour appliquer l'ensemble des mesures s'élève à 485 000 \$ annuellement, incluant les immobilisations (achat de bacs sur roulettes, centre de compostage, éco-parcs, etc.). Le coût unitaire est donc en moyenne 39 \$/porte/an. Ces prix sont basés sur un emprunt de cinq ans et sur le nombre de portes dans le territoire d'application de la MRC Vaudreuil-Soulanges, soit 12 361.

Ces coûts de planification et de gestion des matières résiduelles doivent être assumés par les organismes municipaux. Toutes les sommes sont en dollars de 2003 et basées sur la situation qui prévaudra en 2008. Il va de soi que cette évaluation des coûts devra être ajustée en fonction de l'application du calendrier des mesures et des succès obtenus annuellement.

Le coût en 2003 de la gestion des matières résiduelles, telle que pratiquée actuellement, est de 1 455 153 \$, soit 117 \$/porte/an.

Il est difficile de prévoir l'impact du PGMR sur la valeur relative que les entreprises spécialisées ou les organismes municipaux propriétaires d'équipements attribueront aux services une fois la redistribution des tonnages destinés respectivement à l'élimination et à la valorisation. Si l'on applique les coûts actuels, la réduction de l'enfouissement<sup>73</sup> devrait se traduire par des économies de 663 780 \$ annuellement. Par contre, les coûts supplémentaires dus à la valorisation de ces mêmes matières, ainsi qu'aux mesures complémentaires que le PGMR mettra en oeuvre sont estimés à 1 149 000 \$, ce qui porterait alors le coût total de la mise en oeuvre du PGMR à 1 940 415 \$, soit 157 \$/porte/an.

## 6.7 Calendrier

Le tableau 6.4 présente l'échéancier proposé pour l'application des mesures.

De la mise en oeuvre du PGMR jusqu'en 2008, soit au moment de sa révision, les efforts seront essentiellement consacrés à l'implantation de partenariat en réduction à la source et en valorisation ainsi que de mesures essentielles à un suivi de la gestion régionale et intégrée, notamment le réseau pour la collecte de données en réduction, en valorisation et en élimination.

---

<sup>73</sup> Chaque tonne récupérée n'étant plus éliminée, il en résulte une économie lors de l'enfouissement. Par contre, chaque tonne récupérée implique une augmentation des coûts de la valorisation.

---

## Chapitre 7

### Programme de suivi

Un programme de suivi et d'atteinte des objectifs du PGMR est exigé en vertu de l'article 53.9 de la LQE. Ce chapitre présente ce programme, dont les objectifs sont les suivants :

- vérifier l'application du plan de gestion;
- vérifier l'atteinte des objectifs;
- vérifier l'efficacité des mesures.

#### 7.1 Contenu

Le suivi consiste à comparer les réalisations aux prévisions, à mesurer les écarts et à apporter les correctifs nécessaires. Il devra faire l'objet d'un rapport annuel. Son contenu sera celui spécifié au tableau 7.1, en incluant les revenus et les dépenses encourus par les organismes municipaux, ainsi que les projets, les objectifs, les budgets prévus pour l'année à venir et les quantités dérivées de l'élimination.

Ce rapport doit permettre de connaître précisément l'évolution des matières résiduelles sur le territoire de la MRC, de mesurer le niveau d'avancement du PGMR, de cibler les points forts et les points à améliorer et, s'il y a lieu, de proposer les mesures permettant d'accroître l'efficacité. Idéalement, les données recueillies devraient permettre d'effectuer le cheminement détaillé des matières résiduelles du territoire, de la production jusqu'à la destination finale de valorisation et d'élimination.

Il est particulièrement important que la production de ce rapport, par la MRC, implique la collaboration de ses Municipalités du territoire d'application et des intervenants privés du territoire. Des données seront obtenues des Municipalités et auprès d'entreprises génératrices non desservies par les services municipaux de collecte.

Afin d'optimiser l'acquisition des données, l'exigence de fournir des statistiques concernant les matières résiduelles devrait être incluse dans les contrats de collecte et, s'il y a lieu, dans toutes ententes appropriées relevant de la MRC et de ses Municipalités du territoire d'application. On comprend alors que l'efficacité de ce programme et du suivi est étroitement liée à l'implantation d'un réseau de collecte de données efficace et fiable, dès la première année d'application du PGMR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**Tableau 7.1 Éléments du suivi.**

Par type de matières résiduelles et par secteur de la Politique  
1998-2008 :

- la quantité de matières valorisées recueillies par habitant;
- la quantité de matières valorisées recueillies par ICI-CD;
- la quantité de résidus recueillis par habitant;
- la quantité de résidus recueillis par ICI-CD;
- le coût de la cueillette des matières valorisées par tonne métrique;
- le coût de la cueillette des matières valorisées par ICI-CD;
- le coût de la cueillette des résidus par tonne métrique;
- le coût de la cueillette des résidus par ICI-CD;
- le nombre de plaintes par 1 000 habitants.

Évaluation bi-annuelle du rendement du secteur « municipal » en lien avec 1) les mesures utilisées et, 2) le plan de communication.

---

## Chapitre 8

### Glossaire

Le présent chapitre est un extrait du « Glossaire » de Recyc-Québec. Le glossaire complet est disponible au : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/rubriques/glossaire.asp>

#### 8.1 Définitions

##### 3RV-E

Il s'agit de **R**éduire à la source, de favoriser le **R**éemploi, de **R**ecycler et de **V**aloriser les «déchets» que l'on appelle désormais les « matières résiduelles »<sup>74</sup>, *avant* de penser à les **É**liminer.

##### Biodégradable

Se dit d'une substance ou d'un produit susceptible d'être intégralement décomposé par des organismes vivants.

##### Biogaz

Gaz produit par la décomposition de déchets organiques dans un milieu privé d'oxygène. Le biogaz est composé à parts égales de méthane et de bioxyde de carbone, avec des traces d'autres composés organiques (anhydride sulfureux).

##### Bois

Les résidus de bois se composent surtout de bois de charpente et de contre-plaqué. On trouve aussi des morceaux de bois, des panneaux d'aggloméré, de la sciure, des copeaux, des résidus de meuble, de finition, d'armoire, branches, poteaux, etc.

##### Centre de tri

Lieu physique où l'on reçoit et trie les résidus domestiques solides qui sont par la suite acheminés vers un centre de recyclage.

##### Collecte sélective

Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou ressourcerie) ou de porte-à-porte.

---

<sup>74</sup> Source : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/ecole/3rv.asp>

---

**Compost**

Résidus putrescibles décomposés par l'action de micro-organismes, en présence d'oxygène pour atteindre une stabilisation plus ou moins avancée. De couleur brun foncé, le compost a l'apparence et l'odeur d'un terreau.

**Installation de compostage**

Les matières putrescibles, les restes de table, les résidus agroalimentaires ou les rognures de gazon, font partie de notre quotidien. Ces matières peuvent être traitées par des infrastructures nommées « *installation de compostage* ». On distingue trois niveaux de compostage : le compostage à petite échelle, individuel ou institutionnel, les systèmes centralisés non confinés (en milieu ouvert) et les systèmes centralisés fermés faisant appel à des procédés technologiques plus sophistiqués. Plusieurs technologies de compostage sont utilisées au Québec : les systèmes ouverts (piles ou andains), statiques ou retournés, et les systèmes fermés (silos-couloirs ou bioréacteur).

**ISO**

Un organisme accrédité par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et qui réalise un « management environnemental » est ISO 14 000. Il démontre ainsi qu'il cherche à réduire les effets nuisibles de ses activités sur l'environnement. Ainsi, ce management aidera à établir que tout a été fait pour assurer que l'impact nuisible d'un produit sur l'environnement sera minimal, à n'importe quel stade de son cycle de vie, que ce soit par pollution ou par épuisement de ressources naturelles.<sup>75</sup>

**Consigne**

Mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération après consommation.

**Conteneur**

Caisse de dimensions standards servant au transport de meubles et de marchandises.

**Décharge**

Selon les termes du projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets, tout site qui serait utilisé pour le dépôt définitif de déchets sur ou dans le sol.

**Déchets**

Matières résiduelles destinées à l'élimination.

**Déchetterie**

Lieu de dépôt principalement axé sur le recyclage. Elle se distingue du centre de récupération en recevant non seulement les matières récupérables telles qu'on l'entend

---

<sup>75</sup> Source : <http://www.iso.org/iso/fr/ISOOnline.frontpage>

---

généralement dans la collecte sélective, mais également tous les déchets d'origine domestique non ramassés lors de la cueillette régulière, incluant les déchets domestiques dangereux, les encombrants (électroménagers, pneus, etc.), les matériaux secs et autres.

**Déchets encombrants**

Déchets qui, en raison de leur grande taille, ne peuvent être éliminés avec les ordures ménagères (électroménagers, meubles, etc.).

**Défrichage**

Action de défricher, soit de rendre propre à la culture une terre en détruisant la végétation spontanée.

**Dépôts de matériaux secs**

Lieux où sont déposés les résidus solides ne générant ni liquide ni gaz (les matériaux de construction, par exemple).

**Dépôts sauvages**

Lieu où sont déposées, à l'encontre des règlements, diverses matières.

**Élimination**

Traitement final ou combinaison de traitements finals servant à transformer les déchets en matières inoffensives pour l'environnement.

**Enfouissement**

Opération qui consiste à compacter les déchets par couches de 2 à 3 m de hauteur, puis à les recouvrir d'au moins 15 cm de terre.

**Entreposage**

Dépôt temporaire des matières recyclables ou des déchets dangereux dans un bâtiment servant d'abri.

**Incinération**

Élimination des déchets par combustion, dans un équipement destiné principalement à cette fin.

**Lieu d'élimination**

Lieu de dépôt définitif ou de traitement des déchets solides.

**Lieu d'enfouissement sanitaire**

Lieu destiné à l'enfouissement des déchets solides.

**Lieu d'entreposage**

Tout lieu détenu par une personne ou une municipalité qui entrepose à l'extérieur au moins 1 000 pneus hors d'usage de voitures de catégorie touriste.

**Lixiviat**

Liquide obtenu par le passage de l'eau de pluie à travers les déchets en décomposition dans un site d'enfouissement. Le lixiviat contient souvent des contaminants toxiques.

**Matériaux secs**

Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de déchets dangereux (bois tronçonné, gravats et plâtras, pièces de béton et de maçonnerie, morceaux de pavage, etc.).

**Matière recyclable**

Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.

**Matière recyclée**

Matière ayant fait l'objet d'un recyclage et qui entre, en totalité ou en partie, dans la composition d'un produit neuf.

**Matière résiduelle ou résidu**

Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé.

**Mise en décharge**

Procédé qui consiste à déverser les ordures dans un lieu destiné à cette fin (ancienne carrière, sol, trou) sans qu'aucune précaution particulière ne soit prise.

**Mise en valeur**

Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

**Objets encombrants**

Catégorie d'objets comprenant : le mobilier (tables, chaises, meubles divers), les gros appareils électroménagers (téléviseurs, laveuses, sècheuses, cuisinières) les débris de construction ou de démolition.

**Poste de transbordement**

Lieu où on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

**Putrescible**

Qui peut pourrir et se décomposer.

**Récupération**

Ensemble des activités de tri, de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.

**Récupération à la source**

Opération par laquelle les matières recyclables sont ramassées à l'endroit même où elles sont produites ou utilisées.

**Recyclage**

Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

**Réduction à la source**

Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

**Réemploi**

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

**Résidu domestique dangereux (RDD)**

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse.

**Ressourcerie**

Aire aménagée et destinée à accueillir, de façon transitoire et sélective, les matières résiduelles qui ne peuvent ou ne doivent pas être présentées aux collectes traditionnelles, ou encore qui nécessitent un traitement particulier. Les matières ainsi récupérées sont alors destinées au réemploi, au recyclage, à la valorisation ou à l'élimination sécuritaire.

**Réutilisation**

Réemploi d'un objet ou d'une matière.

**Traitement**

Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport, et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.

**Valorisation**

Terme générique recouvrant l'ensemble des techniques qui permettent le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou la régénération des déchets.

**ANNEXE 1**

**Rapports de la consultation publique**

**Compte-rendu de la Consultation publique concernant le projet de plan  
de gestion des matières résiduelles de la MRC de Vaudreuil-Soulanges  
tenue le 22 novembre 2004 à 18h30 à la salle du Conseil de la  
municipalité de Rigaud située au 102, rue Saint-Pierre**

---

**Membres de la Commission**

- M. Robert Hovington, président de la Commission de consultation du PGMR et maire de Saint-Zotique
- M. Darwin Skeates, secrétaire de la Commission et directeur général du Centre d'Action Bénévole Soulanges
- M. Réjean Rinfret, président du conseil d'administration, Promutuel Soulanges
- M. Jean-Guy Vanier, président de l'Union des Producteurs Agricoles, secteur Saint-Clet
- Mme Marie-Hélène Ménard, directrice, La Magie des Mots

**Personnes de soutien**

- M. Raymond Malo, Directeur des Services techniques, MRC de Vaudreuil-Soulanges
- M. Richard Bouchard, Genivar
- M. Gilles Tremblay, Genivar

**Membres du public**

- Mme. Hélène Laramé
- M. Yves Berthiaume

Ordre du jour

---

Accueil et mot de bienvenue

1. Présentation des Commissaires et du personnel de soutien
2. Information sur le déroulement de la consultation
3. Présentation du PPGMR
4. Observations du public
5. Suivi des actions de la Commission
6. Mot de remerciements

#### 1. Accueil et mot de bienvenue

---

Le président de la Commission, Monsieur Hovington, souhaite la bienvenue aux membres de la Commission, aux personnes de soutien ainsi qu'aux membres du public.

#### 2. Présentation des Commissaires et du personnel de soutien

---

Monsieur le président procède à la présentation des commissaires et du personnel de soutien présent ce soir.

#### 3. Information sur le déroulement de la consultation

---

Monsieur Richard Bouchard explique, à l'assemblée, le déroulement de la consultation en indiquant qu'il fera un bref retour sur les objectifs de la politique québécoise 1998-2008 et que, suite à cela, monsieur Gilles Tremblay procèdera à la présentation d'un poster représentant une synthèse du projet de plan de gestion des matières résiduelles de notre MRC.

Monsieur Richard Bouchard situe les objectifs de la Politique québécoise 1998-2008 dans un contexte historique et rappelle que la politique a pour but de réduire, de valoriser ou d'éliminer les matières résiduelles.

Les pourcentages de récupération à atteindre sont de 80% pour les contenants consignés, 60% pour les résidus domestiques dangereux, 60% pour le plastique, métal, fibre, encombrants et putrescibles, 50% du textile et 20% de l'aluminium non consignés.

Il rappelle à la Commission ainsi qu'aux membres du public que le plan de gestion des matières résiduelles est un outil de planification mais qu'il n'est cependant pas applicable aux matières gazeuses, résidus miniers, sols contaminés gérés par réglementation, déchets bio-médicaux, matières dangereuses non domestiques, neiges, eaux usées et fertilisants agricoles.

Il indique que l'inventaire des matières résiduelles générées a été réalisé pour les 12 municipalités visées par le PPGMR de la MRC (les autres étant couvertes par le PMGMR de la Communauté métropolitaine de Montréal). Il mentionne aussi que l'exercice pour le projet de plan de gestion des matières résiduelles fut réalisé en partenariat avec la MRC, autant des élus que le personnel de soutien.

#### 4. Présentation du PPGMR

---

Monsieur Richard Bouchard procède à la présentation des orientations et des objectifs du gouvernement du Québec, décrit dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Il explique ensuite les différentes composantes du PPGMR.

Monsieur Gilles Tremblay procède à la présentation d'une figure représentant la synthèse de la situation actuelle de la MRC en gestion des matières résiduelles, ainsi que les actions et les équipements à utiliser afin de parvenir à réduire l'élimination. La figure montre aussi les différents chemins que pourront prendre les matières résiduelles au terme de l'application du présent PGMR en 2008, que ce soit pour la réduction à la source, la valorisation, le compostage ou l'enfouissement.

#### 5. Observation du public

---

Le président de la Commission, Monsieur Hovington, déclare ouverte la période de questions et commentaires du public.

Le premier intervenant, M. Yves Berthiaume explique, avec force détails, qu'il a déjà élaboré un projet (BMS) visant le recyclage des matières résiduelles, la protection de l'air, de l'eau et du sol dans un contexte de développement durable. Malheureusement, son projet n'a pu se concrétiser malgré les nombreux appuis qu'il a reçu du milieu des affaires.

Il s'interroge sur les raisons qui ont fait que son projet n'a pas gagné la faveur des municipalités et de la MRC. Le président, M. Hovington, pose quelques questions à M. Berthiaume au sujet de son projet et fait remarquer à l'intervenant qu'un projet, tout aussi valable soit-il, nécessite de reposer sur une documentation adéquate, préparée par des professionnels et qu'il doit respecter les règles concernant les usages autorisés, notamment celles en territoire agricole.

Comme M. Berthiaume a terminé son intervention, on invite la personne suivante à exposer son point de vue et à poser ses questions.

Mme Hélène Laramée constate d'abord qu'en 1989, en référence aux travaux du Bureau spécial des délégués, il semblait y avoir deux pôles pour le traitement des déchets (compostage et incinération), et qu'on a délaissé le second pour le recyclage, ce dont elle se réjouit. Elle constate aussi que la MRC envisage l'embauche d'une personne à temps plein pour mettre en œuvre le PGMR, ce qui constitue également un élément positif. Elle regrette toutefois le peu de publicité entourant la tenue des consultations publiques.

Elle constate qu'on a coupé la MRC en deux pour intégrer la population plus près de Montréal dans la CMM et son propre PMGMR.

Sa première question vise à comprendre pourquoi on encourage pas d'abord le compostage des herbes et feuilles au niveau des municipalités rurales et la valorisation locale, évitant ainsi le transport, toujours dispendieux et polluant.

Sa seconde question concerne la mention, dans le PGMR, du Bureau spécial des délégués créé pour supporter le projet d'incinérateur. M. Malo explique que comme

aucune décision abolissant ce bureau n'a été prise, il est encore existant, sur papier seulement puisque, faisant suite à une sous question de Mme Laramé, aucun projet d'incinérateur n'est actuellement envisagé.

La troisième question de Mme Laramé concerne les organisations sans but lucratif qui font souvent de la récupération de textiles. Il faudrait qu'ils puissent intégrer certains points de chute pour accroître les volumes dans ce domaine. Elle mentionne aussi la nécessité de ne pas « exploiter » les bénévoles, mais plutôt de les aider dans leurs opérations à l'échelle des municipalités, tout en protégeant la dignité des personnes utilisant les services de ces entreprises.

#### 6. Suivi des actions de la Commission

---

Monsieur Richard Bouchard indique à l'assemblée qu'il y aura une autre consultation publique le 23 novembre 2004 à Saint-Zotique. Suite à ces consultations, il y aura un rapport émis et la Commission se rencontrera concernant les commentaires reçus et verra à modifier le projet de plan de gestion, s'il y a lieu. La Commission fera ensuite une recommandation au conseil de la MRC qui l'adoptera lors d'une séance ordinaire. Lorsque le plan de gestion sera adopté par le conseil, il sera transmis à Recyc-Québec pour étude sur la conformité. L'entrée en vigueur du plan de gestion des matières résiduelles sera vraisemblablement effective durant l'année 2005.

#### 7. Mot de remerciements

---

Monsieur Hovington remercie les gens de s'être déplacé à cette consultation. Levée de la séance à 20h30.

**Compte-rendu de la Consultation publique concernant le projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tenue le 23 novembre 2004 à 18h30 à la salle du Conseil de la municipalité de Saint-Zotique située au 1250, rue Principale**

**Membres de la Commission**

M. Robert Hovington, président de la Commission du PGMR et maire de Saint-Zotique  
M. Darwin Skeates, secrétaire de la Commission, Centre d'Action Bénévole Soulanges  
M. Réjean Rinfret, Promutuel Soulanges  
M. Jean-Guy Vanier, Union des Producteurs Agricoles, secteur Saint-Clet  
Mme Marie-Hélène Ménard, directrice, La Magie des Mots

**Personnes de soutien**

M. Raymond Malo, Directeur des Services techniques, MRC de Vaudreuil-Soulanges  
M. Richard Bouchard, Genivar  
M. Gilles Tremblay, Genivar

**Membres du public**

Aucun

**Ordre du jour**

- 
1. Accueil et mot de bienvenue
  2. Présentation des Commissaires et du personnel de soutien
  3. Information sur le déroulement de la consultation
  4. Présentation du PPGMR
  5. Observations du public
  6. Suivi des actions de la Commission
  7. Mot de remerciements

**1. Accueil et mot de bienvenue**

---

Le président de la Commission, Monsieur Hovington, constate à 18h50 qu'aucune personne du public n'est présente et qu'aucune personne n'a fait connaître son intention de participer.

#### 7. Mot de remerciements

---

Les autres points à l'ordre du jour ne pouvant être abordé faute de participants, le président de la Commission déclare conséquemment la séance de consultation publique close sur le champs.

Monsieur Hovington remercie les membres de la Commission et le personnel de soutien de s'être déplacé à cette consultation. Levée de la séance à 19h00.